



**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**



PNUE

Distr.
LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.31/6
5 juillet 2008

Original: ANGLAIS

Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Le Gosier, Guadeloupe, France, du 2 au 5 juillet 2008

RAPPORT DE LA REUNION



*Encourager la coopération régionale pour la protection et le développement
du milieu marin de la Grande Caraïbe*

TABLE DE MATIERES

Introduction	1
Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la Réunion.....	2
Point 2 de l'ordre du jour: Election du bureau.....	3
Point 3 de l'ordre du jour: Organisation de la Réunion	3
(a) Règlement intérieur.....	3
(b) Organisation des travaux.....	3
Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour.....	3
Point 5 de l'ordre du jour: Etat de la mise en œuvre du plan de travail et du budget du Programme SPAW pour la période biennale 2006-2007, incluant les activités du centre d'activités régional pour SPAW (CAR SPAW) en Guadeloupe.....	4
Point 6 de l'ordre du jour: Projet révisé des lignes directrices et des critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le protocole SPAW.....	10
Point 7 de l'ordre du jour: Projet de Plan d'actions pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes	11
Point 8 de l'ordre du jour: Développement du Plan de travail et du budget pour la Période biennale 2008-2009 pour le Programme régional SPAW.....	13
Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses.....	17
Point 10 de l'ordre du jour: Adoption du Rapport de la Réunion.....	20
Point 11 de l'ordre du jour: Clôture de la Réunion.....	20

Annexe I:	Ordre du jour
Annexe II:	Recommandations de la Réunion
Annexe III:	Liste des Documents
Annexe IV:	Liste des Participants
Annexe V:	Mots de bienvenu

INTRODUCTION

1. La Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes – qui s’est tenue à Kingston en Jamaïque du 15 au 19 janvier 1990 - a adopté le Protocole SPAW de la Convention de Carthagène. Ce Protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000. L’Article 20 du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes institue le Comité consultatif scientifique et technique (STAC). Cet article prévoit que chaque Partie désigne un expert scientifique qualifié pour le domaine couvert par le Protocole comme son représentant au Comité, qui pourra être accompagné par d’autres experts et conseillers désignés par cette Partie. L’Article 20 stipule aussi que le Comité peut également demander l’avis d’experts et d’organisations compétentes sur le plan scientifique et technique.
2. En vue de ce qui précède et suite aux décisions 4 et 6 de la Troisième réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW dans la Région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque ; 27 septembre 2004), de la décision 7 de la Quatrième Réunion des Parties contractantes (Montego Bay, Jamaïque, 28 novembre 2006) et de la Douzième Réunion intergouvernementale des Parties contractantes sur le Plan d’action du Programme pour l’environnement des Caraïbes et de la Neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l’environnement marin de la région des Caraïbes (29 novembre-2 décembre 2006), la Quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes a été convoquée par le Programme pour l’environnement des Caraïbes du PNUE au Gosier (Guadeloupe, France), du 2 au 5 juillet 2008.
3. La Quatrième Réunion a été précédée d’une réunion d’un jour en vue de conclure le projet final de Lignes directrices et critères d’évaluation des zones protégées susceptibles d’être listées au titre du SPAW, au Gosier (Guadeloupe, France), le 1^{er} juillet 2008.
4. La réunion poursuivait les objectifs suivants :
 - passer en revue les activités et les résultats en rapport avec le Plan de travail et budget 2006-2007 du programme régional de SPAW, y compris les activités du Centre d’activités régional pour SPAW (CAR/SPAW/RAC) en Guadeloupe;
 - adopter en vue d’actions futures les «Lignes directrices et critères pour l’évaluation des zones protégées à inclure dans le protocole SPAW » ;
 - passer en revue le projet de Plan d’Action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes, et décider d’actions futures;
 - développer le Plan de Travail et budget 2008-2009 du programme SPAW et du protocole de SPAW en vue d’approbation par la Cinquième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW et la Treizième Réunion intergouvernementale du PEC en 2008 ;
 - prendre note et décider des actions à engager sur les questions critiques relatives à la biodiversité de la région des Caraïbes, telles les récifs coralliens et l’année internationale du récif corallien (IYOR), et du statut d’autres espèces importantes dans la région, et
 - identifier les synergies et les occasions de collaboration avec les partenaires appropriés afin de contribuer au développement et à la mise en œuvre du protocole et du programme SPAW.
5. Les représentants des Parties contractantes invitées à la réunion sont désignés par leurs gouvernements respectifs en qualité de membre du STAC conformément à l’Article 20 du Protocole. De plus, les représentants d’autres gouvernements membres du Programme pour l’environnement des

Caraïbes, les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont été invités en qualité d'observateurs. La liste des participants apparaît à l'annexe I.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA REUNION

6. La Réunion a été ouverte par M. Nelson Andrade Colmenares, coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE, et par M. Dominique Deviers, directeur de la DIREN de la Guadeloupe, au nom du gouvernement français, le mercredi 2 juillet 2008, à 9 h, dans la salle de conférence Fort Royal de l'hôtel La Créole au Gosier (Guadeloupe, France). La présidente de l'Association Plan Mer des Caraïbes en Guadeloupe Mme Melisse Miroite, a été invitée à faire l'allocution de bienvenue.
7. Dans ses remarques liminaires, le coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le gouvernement français d'avoir accueilli cette importante réunion en lui accordant généreusement son soutien financier et logistique. M. Andrade a fait noter que les ressources naturelles de notre planète se dégradent, malgré les efforts des dernières décennies, ce qui portait préjudice à la production alimentaire et au bien-être des personnes, provoquant la déforestation et menaçant la biodiversité marine. Les données permettent de constater les retombées des changements climatiques sur les écosystèmes hautement vulnérables, tels que les récifs coralliens, et il a insisté en se félicitant sur le rôle que jouent les médias pour attirer l'attention sur l'état de l'environnement. Il a souligné l'importance d'un accès accru aux données scientifiques et aux instruments techniques qui pourraient être d'un grand secours pour la prise de décision. Le coordonnateur a signalé que les Zones marines protégées désignées dans la région à ce jour ont connu un succès limité. Néanmoins, dans certains cas, les efforts de conservation de ces zones avaient eu des retombées au-delà des territoires respectifs. Il a signalé aussi les engagements politiques importants pris à l'échelle mondiale, un progrès qu'attestent les Objectifs de développement pour le millénaire. Il a souligné qu'il fallait faire preuve d'optimisme en ce qui concerne les tâches entreprises dans la mesure où elles progressent, bien que lentement, et que des progrès avaient été faits grâce à des réunions comme celle-ci, comme le prouve la mise au point d'une liste de lignes directrices et de critères pour la mise en liste de zones protégées à adopter. Il a lancé un appel à accroître les ressources afin de gérer de manière adéquate le nombre important de zones protégées dans la région. Il a conclu en signalant qu'il est temps de passer à l'action, car les indicateurs de nombreux pays démontrent que la perte de biodiversité continuait alors que les pays dépendaient de leurs ressources naturelles. A cette fin, l'état de l'eau touche directement à l'état de ces économies. Il a indiqué l'énorme valeur que place le gouvernement français sur la conservation
8. M. Dominique Deviers, chef de la délégation française, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Préfet de la Guadeloupe et du gouvernement français. En signant la Convention de Carthagène dont il est une Partie active, il a démontré son engagement fort du patrimoine naturel exceptionnel de la région et avait signalé son engagement en devenant signataire et membre actif de la Convention de Carthagène. La France accueille et soutient en Guadeloupe le Centre d'activités régional (CAR) du SPAW avec l'engagement actif des régions sœurs, la Martinique et la Guyane, et les territoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. M. Deviers a aussi remercié M. Maurice Anselme pour son important travail au sein du CAR du SPAW, qui fait partie depuis décembre 2005 de l'Association Plan Mer des Caraïbes. Il a mentionné un certain nombre de projets mis en oeuvre par la France dans la région, tel que le Grenelle de l'environnement, l'IFRECOR – l'Initiative française pour les récifs coralliens – ainsi qu'un soutien important aux zones protégées à travers un réseau incluant Guyane, Guadeloupe et Martinique. Plusieurs projets de protection de la biodiversité dans la région, dont les plans d'action en faveur des tortues et des iguanes, la conservation d'espèces d'oiseaux endémiques et le projet de sanctuaire de mammifères marins ont été mentionnés. En conclusion, M. Deviers a souligné l'importance des débats au cours des quatre jours de réunion et les

retombées qu'ils auraient, en particulier sur les lignes directrices et critères concernant l'évaluation des zones protégées à lister aux termes du Protocole SPAW pour qu'ils puissent être adoptés à la Conférence des Parties (CdP) qui se tiendra à Antigua en septembre 2008.

9. La Présidente de l'Association Plan Mer des Caraïbes, Mme Melisse Miroite, a souhaité la bienvenue aux participants et s'est félicitée de la présence des représentants des Parties contractantes au SPAW et des observateurs. Elle a appelé les gouvernements, les acteurs économiques et les citoyens de la communauté internationale à se mobiliser et à participer à la mise en œuvre des procédures de façon volontariste. Mme Miroite a signalé la vulnérabilité de la Caraïbe, quant à la diminution des espèces, et la nécessité d'inverser cette tendance en recourant au soutien de l'Union européenne en engageant des actions pour défendre les mammifères marins, comme le lamantin. Elle a remercié M. Anselme pour son sens de l'organisation et M. Deviers pour sa gestion compétente des questions environnementales en Guadeloupe. En conclusion, elle a pressé instamment les Etats et les citoyens de continuer à œuvrer ensemble dans le cadre du SPAW pour le bénéfice de l'ensemble de la région

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ELECTION DU BUREAU

10. Les participants ont élu parmi les représentants des Parties au SPAW le président, le vice-président et le rapporteur de la Réunion :
 - i. Président : M. Dominique Deviers (France)
 - ii. Vice-président : Mme. Maritza García García (Cuba)
 - iii. Rapporteur : M. Lyndon John (Sainte-Lucie)

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DE LA REUNION

(a) Règlements intérieurs

11. Les règlements du Conseil d'Administration (UNEP/GC/3/Rev.3) seront applicables *mutatis mutandis* à cette réunion.

(b) Organisation des travaux

12. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, le français et l'espagnol. La traduction simultanée dans ces trois langues sera effectuée pendant la réunion. Les documents de travail de la réunion seront disponibles dans ces trois langues. La liste provisoire des documents de la réunion apparaît sous la cote UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.1.
13. Le Secrétariat propose de convoquer la réunion en session plénière, avec l'aide, le cas échéant, de groupes de travail éventuellement préconisés par le Président, mais sans traduction simultanée.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14. La Réunion a adopté son ordre du jour UNEP (DEPI)/CAR WG.31/1, tel que préparé par le secrétariat à partir des informations fournies par les Parties contractantes durant les travaux préparatoires, les recommandations et décisions pertinentes des réunions précédentes du STAC et des Parties contractantes au SPAW, ainsi que les questions surgies récemment en rapport avec la biodiversité des Caraïbes. Plusieurs participants sont intervenus durant l'adoption de l'ordre du jour.

Il a été précisé qu'au point 8 de l'ordre du jour, le Plan de travail et budget du SPAW pour 2008-2009 serait examiné à des fins de commentaires et de recommandations par le STAC, étant entendu que l'adoption finale serait renvoyée à la Conférence des Parties. Des délégués ont aussi demandé qu'un certain nombre de présentations soient incluses aux points 5, 8 et 9, et apparaissent dûment dans les sections correspondantes du présent Rapport. L'ordre du jour approuvé par la réunion figure à l'annexe I.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR LA PERIODE BIENNALE 2006-2007, INCLUANT LES ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR SPAW (CAR SPAW) EN GUADELOUPE

15. Le président a invité Mme Alessandra Vanzella-Khouri, du secrétariat, à présenter le document : « Etat d'avancement du plan de travail et du budget du Programme SPAW pour l'exercice biennal 2006-2007 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.3). Le secrétariat a mis en avant le développement du Plan de travail, indiquant que celui-ci a été élaboré par la Troisième Réunion du STAC à Caracas (Venezuela) en octobre 2005, examiné et approuvé par la Quatrième Conférence des Parties contractantes à Montego Bay (Jamaïque) en novembre 2006, et adopté par la Douzième Réunion intergouvernementale et la Neuvième Réunion des Parties contractantes du PEC et de la Convention de Carthagène en décembre 2006. Il a été indiqué que la plupart des activités visées dans le Plan de travail ont été mises en œuvre et que d'autres avaient été introduites dans le « Projet de Plan de travail et budget du Programme régional du SPAW pour l'exercice biennal 2008-2009 » (UNEP (DEPI) CAR WG.31/5). La coordination du Programme a été prise en charge par le responsable du Programme SPAW, aidé d'un administrateur associé professionnel jusqu'en janvier 2007, ainsi que d'une secrétaire bilingue. Le directeur du Centre d'activités régional du SPAW, un responsable de Programme du CAR et une documentaliste à mi-temps en Guadeloupe, ainsi que le coordonnateur du projet Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN) de l'Alliance mésoaméricain pour les récifs (MAR) et son assistant de projet au Belize jusqu'en juillet 2007, ont constitué les autres partenaires principaux. L'information sur le Programme SPAW s'est faite via divers outils, tels qu'un site web, des livres à colorier sur les espèces en deux langues, des fiches d'informations périodiques, mises à jour, ou encore des réunions avec différentes organisations, y compris l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), dont le secrétariat fait office de centre de liaison régional. De nombreux pays latino-américains et caribéens ont été encouragés à ratifier le Protocole. Les fonds collectés pour l'exercice biennal 2008-2009 est chiffré à 1,6 million de dollars US, dont les contributions du gouvernement français, de l'Agence suédoise pour le développement international (Sida) et du Fonds pour l'environnement mondial pour le projet Caribbean Large Marine Ecosystem (CLME). Le responsable du Programme SPAW a signalé que la première action d'importance a été la relance des échanges avec le Réseau et Forum des gestionnaires des zones marines protégées dans la Caraïbe (CaMPAM), comprenant une nouvelle conception et actualisation de la base de données sur les Zones marines protégées (ZMP) de cette organisation, une évaluation du stage de Formation des formateurs (FdF) pour la gestion des Zones marines protégées, reconnu à l'échelle internationale et une révision du Manuel de formation aux Zones marines protégées. Le secrétariat a aussi abordé la question de l'état d'avancement des lignes directrices pour l'évaluation des zones protégées à lister au titre du Protocole SPAW et a mentionné qu'elles avaient été coordonnées avec succès par le CAR SPAW et le Groupe de travail électronique. Le secrétariat a souligné qu'un avant-projet des lignes directrices pour prévenir que des espèces redeviennent menacées ou en danger avait également été finalisé. Elle a indiqué que le projet d'analyse juridique des critères concernant les exemptions en vertu de l'article 11 avait également été conclu et que des groupes de travail pour ces deux lignes

directrices attendaient la Quatrième Conférence des parties. Elle a informé la réunion que ces résultats figuraient dans les documents d'information qui avaient été mis à disposition.

16. En ce qui concerne la Conservation des espèces menacées ou en danger, les activités mentionnées comprenaient ont compris l'affinement du Plan quinquennal prioritaire pour le Plan d'action concernant les mammifères marins, la finalisation des Actions prioritaires pour la conservation des mammifères marins de l'Atelier de la Barbade en 2005, la révision du Plan de gestion régional du lamantin, les Synergies avec la Convention interaméricaine sur la tortue de mer et la signature du Mémoire de coopération (MdC) et le soutien de nombreuses autres activités entreprises par WIDECAST. En ce qui concerne la Conservation des principaux écosystèmes, le secrétariat a indiqué que l'accent portait d'abord sur la gestion et la conservation des récifs coralliens. Le financement de l'UNF et l'USAID, à hauteur de 3 millions de dollars sur trois ans, a été procuré dans le cadre de l'Alliance mésoaméricaine du récif (voir le paragraphe 22 pour des informations supplémentaires). Un instrument d'évaluation économique pour les ressources côtières avec le l'Institut mondiale des ressources (WRI) a été créé pour aider à évaluer la valeur économique des récifs coralliens, et la validation de cet instrument a été soutenue financièrement à Sainte-Lucie et à Trinité et Tobago.
17. Le secrétariat a signalé qu'une nouvelle contribution avait été apportée par les nœuds de suivi sous-régional des récifs coralliens et que les préparatifs de l'Atelier régional pour l'Année internationale du récif corallien (AIRC) avaient été faits à Saint-Domingue en novembre 2006. Le secrétariat a mis en avant sa promotion du Programme Drapeau Bleu et sa collaboration pour l'élaboration du Cadre politique régional de l'Organisme du tourisme des Caraïbes (OTC) pour un tourisme durable, ainsi que sa collaboration avec la Division de la technologie, l'industrie et l'économie du PNUE-DTIE dans des activités de tourisme durable dans la région. Le fonctionnaire du Programme a aussi indiqué que des manuels sur les bonnes pratiques du tourisme durable étaient en cours de préparation en espagnol et qu'ils seraient disponibles en CD pour une meilleure distribution. En ce qui concerne le budget, le présentateur a résumé les financements reçus et le coût de la mise en œuvre en 2006-2007. Il a aussi insisté sur le fait que la plupart des financements provenaient de sources autres que le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (FAS) puisque les contributions au FAS restaient réduits du fait qu'ils n'avaient pas été actualisés depuis de nombreuses années. Il a aussi été indiqué que, bien que les fonds reçus semblaient importants au cours de la période biennale, la plupart étaient destinés à quelques projets spécifiques ; toutefois, plus de la moitié du financement total a été allouée à un seul projet.
18. Le secrétariat a conclu en réitérant que l'équipe réduite du SPAW et les fonds limités ont entravé l'aboutissement des projets et des actions, et que les financements limités en provenance du CTF ont souvent été compensés par d'autres sources alors que les activités clefs n'étaient pas suffisamment financées. Il a affirmé que bien que le secrétariat ait consenti à faire des efforts durant ces deux années, aucun pays n'était devenu Partie contractante depuis 2003. Le secrétariat continuera toutefois de travailler à la promotion du Protocole et il a suggéré qu'il pourrait avoir besoin de l'aide et de la collaboration des Parties. Le responsable du Programme a aussi insisté sur le fait que les alliances et les partenariats continuaient de conserver toute leur importance pour atteindre les objectifs visés et que le CAR SPAW continuait de fournir un soutien utile à la mise en œuvre des activités. Il a aussi fait noter que, même si les activités entre sessions à travers les groupes de travail électronique n'avaient pas été aussi productifs que prévus au départ, des progrès, bien que lents, avaient été faits.
19. Le secrétariat a invité M^{me} Georgina Bustamante à présenter une actualisation du *New Caribbean Marine Protected Area Managers Network and Forum* (CaMPAN) et ses principales activités, dont l'état de développement de la base de données sur les nouvelles zones marines protégées, tel qu'il apparaît sous la cote UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.9. Durant l'exercice biennal 2006-2008, le CaMPAN a réalisé les activités suivantes : deux stages régionaux de formation de formateurs destinés aux gestionnaires de zones marines protégées dans la Caraïbe (le Florida Keys National Marine Sanctuary, Floride, 2006, et la Sian Ka'an Biosphere Reserve, Tulúm, Mexique, en 2007), chacun

suivi par entre 12 et 15 stagiaires. Ces stages ont été financés par la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, avec des contributions en nature de nombreuses institutions locales, ce qui a permis de réaliser seize activités locales de suivi en matière de formation touchant quelques 200 personnes. Les questions abordées allaient de la formation des gestionnaires et des gardiens de parcs, et du développement de systèmes nationaux en matière de zones marines protégées, jusqu'à la promotion de bonnes pratiques d'écotourisme et à la mise au point de mécanismes de cogestion de sites. Le Manuel concernant la formation de formateurs a fait l'objet d'une révision, à partir de l'évaluation de ce programme, d'enquêtes et d'interviews auprès des stagiaires et experts, et par l'incorporation de nouveaux instruments et études de cas. La base de données régionale des ZMP a été restructurée et enrichie de données provenant de sources primaires (gestionnaires de zones marines protégées, et l'on s'efforce de la rendre opérationnelle avec d'autres bases internationales similaires. Le *Small Grants Fund and Exchange Programme for Sustainable Fisheries and Alternative Livelihoods for Fishers* (Programme de financement et d'échange de petits crédits en vue de pêcheries durables et de moyens d'existence alternatifs pour les pêcheurs) se poursuit en coopération avec le *Gulf and Caribbean Fisheries Institute* (GCFI), et cinq nouveaux projets ont été financés. Le CaMPAN continue d'œuvrer de concert avec un certain nombre de partenaires institutionnels (The Nature Conservancy, le GCFI, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), Instituto Universitario Tulúm) entre autres, qui apportent des ressources et des experts aux stages de formation de formateurs. Le CaMPAN prévoit d'étendre ses activités en impliquant de nouveaux partenaires, en diversifiant les instruments de formation et en recrutant formellement un coordonnateur pour répondre aux besoins en matière de mutation ou de croissance de ses membres et de l'ensemble de la communauté caribéenne des zones marines protégées. Le CaMPAN fournira une information supplémentaire sur son serveur de listage.

20. M. Maurice Anselme, directeur du Centre d'activités régional du SPAW a été invité à présenter les activités réalisées par le centre en Guadeloupe (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.4). M. Anselme a indiqué que le gouvernement français prenait en charge 69 p. 100 du budget total, soit un montant de 403 000 euros pour 2006-2007 ; le reste étant financé par le PEC/PNUE et l'Union européenne pour des activités spécifiques du CAR.
21. Il a indiqué que, en accord avec les recommandations de la Quatrième Conférence des Parties, le CAR SPAW a su assumer les priorités qui lui ont été assignées, notamment en ce qui concerne la coordination des groupes de discussion électroniques sur le Plan d'action pour les mammifères marins, les lignes directrices pour les zones protégées, susceptibles d'être inscrites sur la liste au terme du Protocole SPAW ainsi que sur les lignes directrices visant à empêcher que des espèces ne deviennent menacées ou se retrouvent en voie d'extinction. Il a aussi souligné le travail mené en coopération avec la Birdlife pour publier un livre sur les principaux habitats des oiseaux dans la région des Caraïbes, la formation à la gestion des terres humides avec la participation de plusieurs participants d'Haïti ainsi que d'autres actions en accord avec les objectifs du SPAW. Le CAR a aussi mené des actions telles que la traduction et la révision de documents dans le cadre du SPAW et de la Convention de Carthagène, l'organisation de réunions entre le coordonnateur du PEC et le gouvernement français ainsi que d'autres réunions ayant trait à la gestion du CAR. Par ailleurs, répondant à plusieurs demandes, le CAR a participé à d'autres réunions concernant le travail en réseau et la coordination.
22. Mme Vanzella-Khoury a fait une brève présentation des principales actions réalisées et conclues par le Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens/ Mesoamerican Reef Alliance (ICRAN/MAR) au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.10). Elle a mentionné les organisations finançant l'ICRAN/MAR et celles en faisant partie, ainsi que les principales activités. Elle a expliqué que l'Alliance avait été conçue en 2003, pour tenir compte de la richesse et de l'importance écologique et socio-économique de la barrière de récifs mésoaméricaine, la deuxième plus grande barrière au monde après celle d'Australie, et pour compléter les activités

déjà en cours dans les pays concernés. Elle a expliqué qu'il existait depuis trois ans une initiative visant à aborder les menaces aux récifs coralliens provenant de facteurs extrêmement nuisibles aux écosystèmes côtiers et marins, tels que la gestion des eaux usées, les pêcheries durables, et le tourisme durable, une activité économique croissante dans la région. L'Alliance inclut dans sa stratégie, la fourniture de différents instruments visant à promouvoir l'adoption volontaire de Bonnes pratiques de gestion, la mise en place de partenariats à différents niveaux en vue de renforcer les moyens et l'implication du secteur privé comme objectif clef et pour encourager une approche allant de bas en haut des objectifs à atteindre.

23. Il a été mentionné que les résultats du projet étaient arrivés à un point stratégique avec du potentiel suffisant pour entraîner des changements importants dans les procédures et les pratiques aux échelons régional et national, si bien que les résultats positifs ont servi à prouver que les alliances constituent un mécanisme efficace pour la gestion des ressources marines.
24. Le financement est provenu à la fois d'institutions et du privé, plus de 1,6 million de dollars ayant permis de soutenir des actions engagées dans les trois domaines. Parmi les principaux résultats, il convient de retenir les mémorandums d'entente signés avec le secteur agro-industriel afin d'implanter et de promouvoir les meilleures pratiques de gestion (MPG), ce qui reflète la volonté de l'industrie à participer aux activités visant au développement durable, tout en conservant leurs profits économiques. D'autres résultats comprennent la mise au point d'un Protocole de suivi de la bioaccumulation en organismes marins, le renforcement des moyens régionales et le développement d'une méthodologie de Gestion des pêcheries axée sur les écosystèmes pour la région. Des centres de contrôle écologique et socio-économique des récifs ont été sélectionnés et établis dans les pays des zones marines protégées, et des manuels de surveillance des récifs coralliens ont été mis au point en anglais et en espagnol. D'autres résultats comprennent les MPG, des initiatives locales de conservation avec la collaboration des gestionnaires d'activités récréatives, la création d'alliances de conservation du tourisme ainsi qu'une série d'ateliers visant à renforcer la capacité dans des sites pilotes choisis. Il a indiqué que l'avenir du projet dépend du financement éventuel qui permettrait de consolider ses retombées dans la région des zones marines protégées et de les disséminer dans la région des Caraïbes. L'intervenante a aussi souligné que les partenaires actuels, tant locaux qu'internationaux, doivent poursuivre leurs efforts de renforcement de moyens et qu'il faut encourager les alliances et les partenariats locaux afin de promouvoir aussi de bonnes pratiques commerciales et obtenir un large soutien communautaire pour les trois composantes du projet.
25. Le président a invité Mme Nathalie Ward, de l'*United States National Marine Sanctuary Program* (US NMSP) à présenter l'Initiative des sanctuaires jumelés entre les Etats-Unis et la République dominicaine. Le directeur du NMSP a signé, le 8 décembre 2006, un mémorandum d'entente avec le ministre dominicain de l'Environnement et des Ressources naturelles en vue d'établir le premier sanctuaire jumelé visant à protéger la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) en danger. Cette signature a ouvert un nouveau chapitre pour la gestion concertée de la baleine à bosse, et l'initiative de jumelage du sanctuaire constitue la première de ce genre au monde pour protéger une espèce migratrice en danger aux deux bouts de la chaîne – dans ses aires de nourrissage et d'élevage du Nord, à savoir, le Sanctuaire marin national du banc de Stellwagen (SBNMS), et dans ses aires d'accouplement et d'accouchement du Sud, à savoir, le Sanctuaire des mammifères marins de République dominicaine (SMMRD). Le memorandum a défini les termes généraux, objectifs et responsabilités des rapports entre les sanctuaires jumelés, qui vise à renforcer une approche de nature écosystémique de leur gestion concertée par le renforcement des moyens, la recherche, la sensibilisation et l'éducation. Mme Ward a souligné le fait que les rapports entre les sanctuaires pourraient jouer un rôle puissant dans la protection de cette espèce de baleine en danger (espèce transfrontière), en préservant les zones marines spéciales, en accroissant la conscientisation du public et le soutien à la conservation des mammifères marins, et en procurant des sites de recherche et de suivi. Les aires de nourrissage du Sanctuaire marin national du banc de Stellwagen, dans le golfe du

Maine, ont fait l'objet de l'une des études les plus prolongées (plus de trente ans) de mysticètes ou cétacés à fanons au monde. Plus de quatre générations de baleines à bosse y ont été marquées. Les photos d'identité ont prouvé que le sanctuaire jumelé abritait ensemble plus de 900 individus. En 1986, le D.R. a reconnu l'importance de cette aire de nourrissage en nommant le Banc d'argent comme un sanctuaire de baleines à bosse, le premier de la région des Caraïbes. Le Sanctuaire des baleines à bosse du Banc d'argent, au large de la côte nord-est de la République dominicaine représente la plus vaste agrégation de nourrissage de baleines à bosse dans l'Atlantique-Nord, avec plus de 3 000 individus recensés par saison.

26. Mme Ward a constaté, ces deux dernières décennies, une prise de conscience accrue au sujet des mammifères marins et de leur habitat dans les Caraïbes et le golfe du Mexique. Le Protocole SPAW a mis en lumière ce progrès, puisque les trente-trois espèces de mammifères marins sont sur la liste des espèces à protéger (annexe II du SPAW). Les recommandations du projet de Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) demandent concrètement (« actions requises », section 2.4.7) aux pays de « concevoir des zones marines protégées (ZMP) et d'autres modes de gestion qui préservent les connections écologiques (par exemple, des sanctuaires jumeaux qui favorisent la conservation d'un capital environnemental transfrontalier)... ». Le sanctuaire jumelé USA/République dominicaine fait partie d'une vision internationale plus vaste des zones marines protégées pour les mammifères marins dans le monde. En tant qu'espèces à forte longévité, les mammifères marins sont des sentinelles de la santé des océans touchés par toutes les menaces indiquées dans le projet de Plan d'action. Elle a indiqué que les sanctuaires jumelés pouvaient constituer des jalons dans la protection des espèces transfrontières et que ce genre d'initiatives manifestait un esprit de vraie coopération régionale, un facteur clef pour assurer la conservation des espèces migratrices en danger. Le modèle de sanctuaire jumelé servira de modèle – pour les espèces sentinelles (autrement dit, la baleine à bosse en danger) et les sites sentinelles (USA et République dominicaine) – afin de mieux faire comprendre au public, aux gouvernements et aux institutions l'importance de ces deux habitats et la nécessité de se doter d'une approche de gestion plus ample visant à la conservation. En développant un modèle efficace, les initiatives des sanctuaires jumelés peuvent étendre leurs avantages au-delà de leurs limites géographiques.
27. Les participants à la Réunion ont remercié Mme Ward pour son exposé intéressant et a invité Mme Caroline Rinaldi d'«Evasion tropicale en Guadeloupe à présenter le sien sur les cétacés à l'étude en Guadeloupe et dans les eaux adjacentes depuis 1998. Des résultats de photo identification sur le cachalot (*Physeter macrocephalus*), la baleine à bosse (*Megaptera novaengliae*) et plusieurs autres espèces ont été mises en évidence. Huit groupes de cachalots ayant un haut degré de fidélité et d'associations entre individus ont été définis. Des déplacements de groupes avec les îles de la Dominique et de la Martinique ainsi que des mouvements supposés d'invitations entre les groupes ont été révélés. Le faible nombre d'identifications des baleines à bosse, de ré-observations d'une année à l'autre et l'identification par le catalogue de l'Atlantique Nord, nous enseignent que les connaissances sur cette espèce dans la zone et les mouvements migratoires restent assez limités. Des ré-observations d'individus chez d'autres espèces comme les delphinidés, au cours d'une même année et sur plusieurs années, ont également été constatées. Ces informations confirment la nécessité de compléter le jeu de données existant et de l'élargir aux autres pays, notamment à ceux dont le statut des populations de cétacés reste peu documenté, et de prendre en compte ces données dans la gestion future des populations de cétacés de la Caraïbe.
28. Le président a remercié MMme Ward et Rinaldi de leurs exposés intéressants et interdépendants et a souligné l'importance de préserver ces espèces migratrices.
29. Il a ensuite invité les participants à commenter les activités réalisées en 2006-2007 et à faire les recommandations qu'ils jugeraient pertinentes. Les représentants ont félicité le secrétariat des réalisations du Plan de travail 2006-2007 et reconnu le travail remarquable fait par le secretariat du SPAW avec le CAR dans le renforcement des capacités au cours de la période. Concernant les

espèces invasives, le délégué vénézuélien a informé que son gouvernement, en coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI), étudie la mise en place d'un programme de bourses pour la région visant à former des populations à combattre les espèces marines invasives, transportées par l'évacuation des eaux de ballast des navires. Il a également annoncé la mise en place, à la Maritime University of the Caribbean d'un programme de troisième cycle de Gestion de l'environnement marin et qui offrira des bourses au reste de la région des Caraïbes. Le secrétariat se félicite de cette initiative et a proposé au Venezuela de donner des informations supplémentaires lors de la Treizième Réunion intergouvernementale en septembre 2008.

30. La déléguée du Panama a souligné qu'il fallait améliorer la collecte de données, établir de nouveaux sanctuaires de mammifères marins et diffuser de bonnes pratiques dans la région. Elle a en outre souligné la nécessité d'encourager les meilleures pratiques dans la région.
31. Le délégué des Antilles néerlandaises a exprimé son inquiétude devant les ressources humaines limitées dont disposent le secrétariat et le CAR du SPAW, compte tenu notamment, de l'ambition du plan de travail qui couvre un grand nombre d'activités. Il a appelé les Parties à envisager comment du personnel supplémentaire, affecté de manière provisoire ou des administrateurs associés professionnels, pourraient aider le secrétariat. Il a aussi attiré l'attention de la Réunion sur le petit nombre de nouvelles adhésions au Protocole SPAW et sur le fait que toutes les Parties contractantes devaient promouvoir ce protocole dans leur région et que la protection de la biodiversité devait être transfrontière, même si toutes les Parties n'étaient pas signataires. Il a demandé pourquoi certaines Parties au SPAW n'étaient pas présentes à la réunion et a noté que des non-parties prenaient part aux activités. Pour conclure, il a félicité le gouvernement français de son soutien crucial au CAR en matière de ressources tant matérielles qu'humaines. En réponse, le secrétariat a souligné l'engagement du gouvernement français à affecter au CAR du SPAW de nouveau personnel dans les deux prochaines années. Il a exprimé l'espoir qu'un nouvel administrateur associé professionnel puisse rejoindre l'équipe grâce à un accord de collaboration avec le SIDA, en cours de préparation. La possibilité de créer un cadre légal pour le CAR devrait aussi améliorer les moyens du PEC de le financer. Le secrétariat a indiqué que, du fait de la lenteur de la nomination de délégués dans certains pays, ceux-ci n'ont malheureusement pas pu obtenir leur visa à temps. En ce qui concerne la participation des non-Parties aux activités, le secrétariat s'en est félicité, tout en indiquant que, dans la plupart des cas, la priorité revient aux signataires. Le projet ICRAN-MAR a été conçu en 2003 avant que la Conférence des Parties n'ait chargé le secrétariat de mettre l'accent surtout sur les signataires bien après que le projet ait été approuvé.
32. Le délégué des Antilles néerlandaises ayant signalé qu'aucun nouveau gouvernement n'était devenu Partie au Protocole SPAW. Le secrétariat a répondu que le Costa Rica, Haïti et le Mexique avaient été invités à titre d'observateurs, leurs gouvernements respectifs ayant exprimé leur intérêt à participer plus activement au Programme SPAW et à ratifier le Protocole. Il a également fait noter que le précédent gouvernement guatémaltèque avait exprimé ce même désir.
33. L'observateur d'Haïti a souligné la reconnaissance de son pays de la Convention de Carthagène et ses Protocoles. Il a reconnu les efforts faits par le Programme SPAW pour engager Haïti dans ses activités, notamment la participation d'un gestionnaire au stage régional de formation de formateurs pour les gestionnaires de ZMP et la mise en œuvre d'activités de suivi. Il a souligné que son pays avait la volonté politique de continuer à renforcer et bâtir des synergies pour mieux gérer son environnement marin. Il a incité d'autres pays à adhérer à la Convention de Carthagène et au Protocole SPAW en leur affirmant que son Gouvernement avait entamé ce processus et qu'Haïti serait donc Partie contractante d'ici à la fin de l'année. Le secrétariat s'en est félicité et a indiqué certains des travaux entrepris, tels que les ateliers de promotion pour faciliter l'accession d'Haïti à la Convention et à ses Protocoles.

34. La représentante de la Coalition de la Caraïbe orientale pour la sensibilisation à l'environnement (ECCEA) a indiqué que, selon les recommandations de la réunion du STAC en 2004, les efforts de recherche avaient progressé et permis de mieux connaître les mammifères marins dans la région, comme le prouvent les présentations faites à cette réunion, ce qui place la région dans de meilleures conditions pour décider à cet égard et engager des actions. Elle a affirmé que des initiatives telles que le jumelage des sanctuaires (Banc d'argent en République dominicaine et Banc de Stellwagen aux USA) constituent de bons modèles pour la Caraïbe et que dans ce cadre, les pays pourraient recevoir une aide afin de développer des projets de coopération et identifier des partenaires internationaux. La délégation des USA a reconnu l'importance du travail en collaboration, mais s'est dite aussi inquiète devant l'ampleur des activités visées au Programme SPAW qui pourraient en réduire la force. Elle a suggéré de chercher à atteindre en priorité les objectifs du Protocole et de recevoir des orientations des Parties sur les priorités du Plan d'action. Le secrétariat a invité les Parties à dégager des priorités, compte tenu des nombreuses activités du Plan d'action. Il a encouragé les Organisations non gouvernementales (ONG) et les universitaires à identifier des secteurs d'intérêt dans le programme SPAW en vue d'une collaboration éventuelle, de concert avec le secrétariat et le CAR. Le président du Conseil régional des Antilles françaises a fait part de la bonne volonté de son organisme et de son engagement à travailler avec le Programme SPAW sur cette question.
35. Le représentant de la Humane Society International (HSI) a constaté que l'adoption des lignes directrices et des critères pour l'évaluation des zones protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW pouvait constituer le point de départ d'un projet d'un réseau de zones protégées. Le travail du secrétariat s'accroîtra énormément dans la mesure où il devra gérer le processus de nomination. Il a lancé un appel aux USA et aux ONG à soutenir ce processus.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET RÉVISÉ DES LIGNES DIRECTRICES ET DES CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION DES ZONES PROTÉGÉES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE LISTÉES SOUS LE PROTOCOLE SPAW

36. Le Président a invité le CAR SPAW à présenter le document intitulé : « Lignes directrices et critères pour l'évaluation des zones protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3), qui recense les activités réalisées par le Groupe de travail depuis son précédent rapport présenté à la Quatrième Réunion des Parties contractantes (Montego Bay, 28 novembre 2006), et les travaux de la réunion d'une journée d'experts des Parties contractantes, qui s'est tenue avant la présente réunion au Gosier (Guadeloupe, France) le 1^{er} juillet 2008.
37. Le Directeur du CAR du SPAW et responsable du Groupe de travail a fait référence au texte révisé par la Réunion d'experts tenue un jour avant la présente réunion et figure au document (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3) Annexe V, Rev.1. Celui-ci comporte tous les changements apportés aux lignes directrices, notamment dans la Section B et la nouvelle Section D: Règlements concernant le choix, l'inscription, et le retrait des listes. Au cours de la révision du document original, il y a eu discussion au sujet de la quantité de critères écologiques à retenir, et la réunion est tombée d'accord sur le fait qu'au moins un critère devrait être suffisant pour être retenue en tant que zone protégée, à condition que les critères originaux aient été révisés ou réécrits pour les rendre plus précis. Le délégué de Cuba bien qu'étant d'accord avec cette décision, est restée convaincue qu'au moins deux critères étaient nécessaires.
38. La procédure relative aux nominations a été examinée pour signaler le rôle consultatif du STAC dans l'examen des propositions soumises par chaque Partie. Les propositions d'inscription seraient donc soumises à la Conférence des Parties pour étude. Une fois l'ambiguïté levée au sujet du rôle consultatif du STAC, il a été décidé de remplacer le terme « décider » par « demander » dans la sous-section d), et d'introduire d'autres changements de rédaction et de syntaxe dans les versions anglaise et espagnole. Afin de mieux refléter la juridiction légale des Parties, la phrase « sur son territoire » a

été remplacée par « sur lequel il exerce sa souveraineté, ses droits souverains ou sa juridiction », qui reprend la terminologie du Protocole SPAW.

39. En ce qui concerne le glossaire et son format annoté, décision a été prise de retirer le premier du document original et d'utiliser les définitions déjà contenues dans le Protocole SPAW et la Convention de Carthagène. En ce qui concerne les termes supplémentaires, on tiendra compte des définitions existant dans les différents traités au cas par cas, si cela s'avère nécessaire. Il a été proposé que le format annoté serve de guide pour la collecte d'informations sur les zones protégées désignées. Des changements mineurs ont été introduits dans le document tel qu'il apparaît sous la cote (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4, Rev.1).
40. La Réunion a souligné le fait qu'une zone préalablement retenue au titre de traités apparentés à SPAW, tels que la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention Ramsar), peut l'être également dans le cadre du Protocole. La distinction première permettra de renforcer et de mettre en valeur ses caractéristiques en tant qu'aire protégée.
41. La Réunion a aussi abordé les mécanismes de soumission de nominations et d'information concernant les zones transfrontalières et les zones situées dans des corridors biologiques. Elle a conclu que c'est à la Partie exerçant sa souveraineté, ses droits souverains ou sa juridiction de présenter une demande spécifique.
42. La Réunion a rappelé que l'aire géographique de la Convention de Carthagène ne s'étend pas à la haute mer, de sorte qu'un changement doit être apporté au format annoté en ce sens.
43. La délégation française se félicite du travail réalisé avec les experts et délégués des États parties contractantes et observateurs. Le délégué rappelle la préoccupation de la France de voir ce document définitivement validé et approuvé par la prochaine COP, afin que les États, puissent rapidement le mettre en œuvre et désigner des sites, pour que le réseau d'aires protégées de la grande région Caraïbe soit enfin une réalité. Il a conscience que ce document n'est pas parfait mais il estime que c'est à l'usage que les États verront tout son intérêt et que le STAC devra, le cas échéant (si nécessaire), le faire évoluer et l'améliorer.
44. La Réunion a convenu d'accepter les documents finaux tels qu'ils apparaissent sous les cotes (UNEP(DEPI) WG.31/3, rev. 1) et (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4, Rev. 1) et a demandé au secrétariat de les soumettre à la Conférence des Parties pour adoption.
45. La Réunion a remercié le Groupe de travail pour ses travaux, efficacement coordonnés par le CAR SPAW, et a pris note de ce que l'adoption des lignes directrices avait permis d'élever la mise en œuvre du Protocole à un niveau supérieur. Le CAR a remercié les participants et les Parties de leur participation et s'est félicité du bon travail réalisé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DU PLAN D'ACTION POUR LA CONSERVATION DES MAMMIFÈRES MARINS (PAMM) DANS LA RÉGION DES CARAÏBES

46. Le CAR du SPAW a présenté le document intitulé : « Projet final de Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans les Caraïbes : actions prioritaires et plan quinquennal », ainsi que le rapport du Groupe de travail tel qu'il figure sous la cote UNEP(DEPI)/CAR WG.31/4. Ces rapports reflètent les travaux réalisés par le Groupe depuis sa mise en place à la Deuxième Réunion du CCST et à la Troisième Conférence des Parties (respectivement les 3-6 juin 2003 et le 27 septembre 2004), incluant l'examen final fait par le groupe depuis la Quatrième Réunion des Parties contractantes au SPAW (Montego Bay, Jamaïque, 28 novembre 2006).

47. Une fois conclue la présentation du CAR SPAW, la délégation des Etats-Unis a souligné l'exhaustivité du Plan d'action pour les mammifères marins et les très importantes activités qui en découlent dans plusieurs domaines. Elle a proposé que les activités soient sériées par priorités afin de les adapter aux ressources et aux possibilités des pays, leurs moyens pouvant éventuellement être limités. Elle a suggéré que le renforcement des moyens soit considéré comme une action prioritaire et que les ateliers de formation concernant l'échouage de mammifères marins, tel que celui qui a été organisé à Trinité-et-Tobago en 2006 soient renouvelés, afin de permettre leur expansion à d'autres zones linguistiques des Caraïbes.
48. Les délégués de Cuba et de Colombie ont demandé que les travaux du Groupe de travail soient prorogés jusqu'à la prochaine Conférence des Parties afin de lui permettre de mieux consulter les spécialistes des différents pays, ce qui garantirait que le PAMM atteigne des résultats concrets et viables dans ces pays. Le délégué des Antilles néerlandaises a souligné que le document était le résultat du travail entrepris sur une longue période et que le manque de propositions concrètes quant à la teneur et à la rédaction du PAMM avait retardé son adoption. Il a exprimé son inquiétude concernant une éventuelle prorogation du groupe de travail si aucun changement substantiel n'intervenait dans le document. Il a incité donc la Réunion à émettre des recommandations concrètes. Plusieurs Parties se sont dites satisfaites de la teneur du document et ont souhaité qu'il soit adopté, tout en sériant les activités par priorité d'une manière réaliste et en engageant de rapides consultations internes avant la Cinquième Conférence des Parties auprès des pays qui n'auraient pas encore fait de commentaires.
49. La Réunion a adhéré à un certain nombre de domaines prioritaires du PAMM, dont l'organisation d'ateliers sur l'échouage dans d'autres langues, des ateliers sur le renforcement des moyens et sur la collecte d'information concernant la surveillance des baleines et la santé des mammifères marins par suite de pollution, l'élargissement des bases de connaissances et le partage d'information sur les stratégies de gestion. Elle a aussi convenu que les échanges d'information se fassent entre toutes les Parties et soient coordonnés par le secrétariat avec le concours du CAR/SPAW. La délégation des Etats-Unis a rappelé l'existence du questionnaire déjà préparé par le secrétariat, qui a permis de collecter des informations en vue de la Réunion d'experts sur le PAMM et qui pourrait servir à obtenir des informations supplémentaires en provenance des pays. Le délégué de Cuba a fait connaître la volonté de son gouvernement d'utiliser ce formulaire et de le compléter le cas échéant.
50. La délégation française a présenté son initiative visant à réintroduire le lamantin (*Trichechus manatus*) dans les territoires français et a signalé que cette question ne concernait pas seulement le gouvernement français, mais aussi l'ensemble des Caraïbes. La délégation française a exprimé son soutien à l'adoption du projet final du Plan d'action pour les mammifères marins. Elle a rappelé deux initiatives portées par son administration et partagées par les parties contractantes : la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles françaises et la réintroduction du lamantin dans la baie du Grand cul-de-sac marin de Guadeloupe.
51. Concernant le projet de sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles françaises, la délégation française prévoit son extension aux pays voisins intéressés ; elle a insisté pour qu'une information régulière sur l'état d'avancement du projet soit faite afin de susciter des initiatives similaires dans les pays de la région, et aboutissant ainsi à une extension internationale du projet. A cet effet, trois groupes de travail ont été créés autour de trois thèmes prioritaires: l'état des connaissances scientifiques, la communication sur la mise en place du sanctuaire et la problématique des cétacés, et le support juridique du sanctuaire. L'accent est mis sur la concertation et la consultation interministérielle qui devront assurer une assise juridique solide. Le CAR SPAW apportera son soutien technique à cette démarche. Selon la délégation française, des actions visant la participation de la population locale, des usagers de la baie et les responsables politiques sont indispensables, conformément aux objectifs du Protocol SPAW. Ceux-ci doivent être clairement

identifiés dans le document PAMM et le projet de révision du Plan d'Action Régional pour le lamantin doit être mis à jour.

52. Le président a conclu en remerciant les participants de leurs contributions et d'avoir œuvré ensemble pour discuter chaque point dans les délais prévus. M. Andrade a aussi remercié les participants et a signalé que le secrétariat et les Parties doivent soumettre leurs remarques sur le document, là où une consultation nationale serait nécessaire, avant la prochaine Conférence des Parties, la date butoir étant fixée au 31 juillet 2008. Le secrétariat a toutefois demandé l'indulgence des Parties au cas où il ne pourrait adresser les documents de travail dans les trois langues, six semaines avant le début de la Conférence des parties.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: DEVELOPPEMENT DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2008-2009 POUR LE PROGRAMME RÉGIONAL SPAW

53. Le secrétariat, invité à présenter le document intitulé : « Projet de plan de travail et budget du Programme régional SPAW pour la période biennale 2008-2009 » tel qu'il apparaît sous la cote UNEP(DEPI)/CAR WG.31/5), a développé les recommandations suivantes provenant des antérieures réunions du STAC et des parties contractantes, a abordé les questions et initiatives mondiales ou régionales en cours ou nouvelles et a poursuivi le développement d'alliances stratégiques. La coordination du Programme continuera à être exécutée par l'équipe du SPAW qui comprend pour l'instant un fonctionnaire de programme et une secrétaire bilingue à Kingston, avec le concours du directeur du CAR SPAW et d'une documentaliste en Guadeloupe. Des efforts seront consentis pour développer et conserver des alliances stratégiques par une coordination faite avec des organisations pertinentes et des arrangements concertés avec des initiatives en cours ou nouvelles. Durant l'exercice biennal 2008-2009, la Cinquième Réunion des Parties contractantes se tiendra en septembre 2008. Par ailleurs, le secrétariat promouvra le Protocole SPAW afin de pouvoir accroître le nombre de Parties et la collecte de fonds en vue des activités visées dans le Plan de travail.
54. Les activités au titre de « Renforcement des zones protégées » comprennent celles du Réseau et Forum CaMPAN, à savoir : des réunions annuelles pour les gérants de ZMP au GCFI ; de petits prêts à six zones marines protégées, l'accent étant mis sur les moyens d'existence, le tourisme durable et les pêcheries ; le Programme de formation de formateurs et les stages de formation locaux connexes ; promotion de la base de données sur les ZMP ; soutien au réseau régional des ZMP et à l'objectif 2012 en coopération avec la Convention sur la diversité biologique (CBD) ; et des liens avec l'Initiative Caribbean Challenge et l'Initiative WHMSI.
55. En ce qui concerne les lignes directrices pour les zones et espèces protégées, le secrétariat et le CAR SPAW engageront une action pilote visant au listage des zones protégées, et développeront un réseau et un programme de coopération en accord avec la Décision 8 de la Quatrième Conférence des Parties contractantes (sous la cote UNEP(DEC)/CAR IG.25/INF.4). Les critères pour évaluer les exemptions en vertu de l'article 11(2) seront explorés en accord avec les décisions 9 et 7 des Deuxième et Troisième Conférences des Parties contractantes, respectivement, tel que contenu sous la cote UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5). Un groupe de travail sera créé dès que possible pour engager le processus de listage de nouvelles espèces non encore incluses dans les annexes au Protocole, à partir de la Décision 2)ii) de la Quatrième Conférence des Parties et des documents d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6) ; UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.7) et UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.5)
56. Au titre de « Conservation des espèces menacées et en danger », le secrétariat a proposé de conclure **le plan d'action prioritaire** du PAMM afin de le présenter à la Cinquième Conférence des Parties contractantes à des fins d'adoption ; d'actualiser les compilations de mammifères marins afin d'améliorer l'information ; d'organiser des ateliers de renforcement des capacités de réponse à

l'échouage et des ateliers de bonnes pratiques de gestion visant à la surveillance des baleines et la compilation d'informations connexes et d'étudier la mise au point de normes concernant les mammifères marins en captivité. D'autres actions comprennent le soutien continu et la promotion de différentes activités telles que la conservation du lamantin et son plan d'action régional ; des Plans d'action pour la récupération des tortues de mer (STRAPS) existants ; l'établissement d'un nouvel Index de sites de surveillance des carets (*Eretmochelys imbricata*) par l'intermédiaire du Réseau pour la conservation des tortues de mer dans la région des Caraïbes (WIDECASST), un atelier régional sur le caret (2008) avec la Convention inter-américaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC), et la poursuite du travail pour la conservation du dendrocygne (*Dendrocygna arborea*) grâce à la création des terres humides. Des efforts de coopération et de synergie se poursuivront de concert avec BirdLife pour la gestion des Zones importantes pour les oiseaux (IBA) et avec la Commission des pêcheries de la partie ouest-centrale de l'Atlantique (FAO/WECAFIC), le Mécanisme régional pour les pêcheries dans la Caraïbe (CRFM) et l'Organisation pour le secteur de la pêche et l'aquaculture de l'isthme (OPESCAO en vue de la gestion des pêcheries du lamproie (*Strombus gigas*) et du homard (*Panulirus argus*), ainsi qu'avec CABI pour la gestion des espèces invasives étrangères dans les Antilles.

57. Au titre de la « Conservation des principaux écosystèmes », le secrétariat participera à la mise en œuvre du Projet FEM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Sous-commission pour la Caraïbe et les régions adjacentes (IOCaribe) de la Commission intergouvernementale océanographique de l'UNESCO concernant le Grand Ecosystème marin des Caraïbes, en conduisant le projet pilote sur la biodiversité des récifs. Ce projet portera son attention sur le renforcement des cadres de gestion des grandes zones marines en suivant une approche multisectorielle et écosystémique, en consolidant la participation des acteurs et en lançant des actions pilotes en Colombie, en Jamaïque, en République dominicaine, en Haïti et à Saint-Vincent et les Grenadines. Le secrétariat continuera de servir de centre de liaison local de l'ICRI et soutiendra et encouragera les activités de l'Année internationale des récifs coralliens pendant l'exercice biennal 2008-2009. La coordination et la collaboration se poursuivront avec l'Organisation du tourisme des Caraïbes, l'Alliance caribéenne pour le tourisme durable (CAST) et le PNUE-DTIE sur le tourisme durable, la dissémination des documents du PEC et du PNUE sur le tourisme durable, la promotion, le cas échéant, du Programme Drapeau bleu et le renforcement des capacités en matière de pratiques de loisirs marins durables dans d'autres parties du monde, basées sur les expériences d'ICRAN/MAR en Amérique centrale.
58. Les questions clés que le secrétariat a demandé au STAC d'analyser pour en fournir des résultats comprennent des initiatives d'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes dans la mesure où ils sont en rapport avec les activités de conservation de la biodiversité, des activités de soutien aux objectifs 2012 du CBD concernant les réseaux nationaux et régionaux des zones protégées, la Caribbean Challenge Initiative, la poursuite du processus menant aux lignes directrices en vue de prévenir que des espèces ne deviennent menacées ou en danger en accord avec la décision 8 de la Quatrième Conférence des Parties contractantes (UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.4). Le processus concernant les critères d'évaluation des exemptions conformément à l'article 11(2) et à travers la révision juridique préliminaire (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5), l'action postérieure sur le Plan de gestion régional révisé du lamantin (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.5) et l'analyse des espèces requis pour listage aux annexes du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6) (WG.31/INF.7) et IG.25/INF.5), conformément aux décisions de la Quatrième Conférence des Parties, ont également été soulevées comme des questions devant être étudiées par le STAC.
59. Mme Nicole Brown, consultante auprès de l'Union mondiale pour la conservation (IUCN), a fait savoir que son organisme était en train de développer une Initiative caribéenne pour appuyer la conservation et le développement durable dans les Antilles. Les discussions avec des membres, des

partenaires organisationnels et des experts choisis ont fait comprendre la nécessité de préparer une Liste rouge régionale d'espèces menacées (UNEP(DEPI)/CAR WG31/INF.6).. Elle a indiqué que l'IUCN a donc préparé une proposition visant à préparer une Liste rouge régionale pour les îles de la Caraïbe qui pourrait être utile à celles-ci, car elle permettrait de déterminer l'état de conservation et la tendance des espèces, d'identifier des espèces ou des écosystèmes gravement menacés ; d'informer des plans de conservation et dégager des priorités. Elle a aussi indiqué qu'une Liste rouge régionale fournirait des données cruciales qui permettraient de formuler des plans et des stratégies de gestion, dont l'adaptation aux changements climatiques, d'élargir la liste mondiale tout en fournissant une liste qui soit mieux adaptée aux besoins concrets de la Caraïbe,. Une Liste rouge pour la Caraïbe viendrait compléter et appuyer utilement le Protocole SPAW et informerait de futures révisions de ses annexes et appendices. A cet égard, Mme Brown a invité le STAC à prendre note de l'initiative de l'IUCN et d'envisager la possibilité de coopérer dans les domaines pouvant être bénéfiques au travail du secrétariat et au mandat du STAC. Elle a invité la réunion à fournir des commentaires informels sur cette proposition, qu'il sera possible d'examiner à la demande, et de garantir qu'elle réponde aux objectifs du SPAW et soutienne ses priorités.

60. Mme Janet Gibson, de la Society for the Conservation of Reef Fish Aggregations (SCRFA), a fait une intervention sur la concentration de géniteurs dans les Caraïbes, mettant l'accent sur le mérou rayé (*Epinephelus striatus*) (UNEP(DEPI)/CAR WG31/INF.7).. Elle a souligné que, selon des preuves irréfutables, les concentrations de géniteurs de poissons de récifs risquaient d'être décimées d'ici quelques années par les pêcheries lourdes, ce qui entraînerait un grave déclin des populations de poissons. Un bon exemple est celui du mérou rayé qui est très vulnérable à la pêche durant les rassemblements de frai. On le considérait autrefois comme le poisson de récif le plus pêché des Caraïbes, mais ses captures baissent dans de nombreux pays, si bien que plus de la moitié des concentrations connues ont disparu dans la région. Le fait que le mérou rayé vive longtemps, qu'il soit de grande taille à sa maturité en fait aussi une espèce susceptible de surexploitation. En 1996, l'espèce était classée comme en danger sur la liste rouge de l'IUCN, et selon la réévaluation faite par celle-ci en 2003, la population a diminué d'environ 60 % ces trente dernières années. On retrouve un panorama semblable pour de nombreuses concentrations de poissons de récifs à l'échelle mondiale. Il faut donc entreprendre une gestion spéciale des concentrations de géniteurs afin que ces poissons de récifs très appréciés puissent maintenir des populations saines. Étant donné que beaucoup d'espèces de poissons à concentration voyageant sur frayère de longues distances depuis leurs habitats récifaux jusqu'à leurs sites de frai, des mesures à l'échelle régionale s'avèrent indispensables. Il faut appliquer de multiples mesures qui comprennent non seulement leur protection durant le frai, mais aussi la gestion de la pêche en dehors des concentrations, et la protection d'habitats cruciaux. Les concentrations de géniteurs devraient être prises en compte lors de la mise en place des zones marines protégées. Le manque de compréhension des concentrations de géniteurs est préoccupant. Développer la connaissance des espèces à concentration est essentiel, compte tenu de l'urgence. Les concentrations de géniteurs ne doivent pas être uniquement appréhendées du point de la pêche, mais comme devant également être protégées. De plus, les emplacements de frai doivent être surveillés pour déterminer si leur gestion est efficace. Enfin, le cas spécial du mérou rayé exige une attention urgente. Le SCRFA recommande qu'on analyse la possibilité qu'il soit inclus aux annexes II ou III du Protocole SPAW, afin d'élever son statut en matière de protection et de garantir sa gestion durable dans l'ensemble des Caraïbes.
61. M. Alfonso Lombano, du World Wildlife Fund for Nature (WWF) a fait une présentation intitulée : « Adaptation aux changements climatiques : les tortues de mer comme une espèce de recouvrement » (UNEP(DEPI)/CAR WG31/INF.19). Il a fait savoir que le WWF avait entrepris d'étudier les retombées des changements climatiques et d'autres facteurs de pression composée, en recourant aux tortues de mer, en particulier le caret (*Eretmochelys imbricata*), en tant qu'espèce centrale dans la mesure où elle est à la fois terrienne et marine. Les objectifs clefs de ce programme comprennent : un réseau de spécialistes en changements climatiques et biodiversité à travers les Antilles par la création

d'un groupe de travail réunissant des experts en changements climatiques et en tortues marines qui examinera quelles adaptations seront nécessaires aux changements de modèles climatiques pour sauvegarder le caret en danger ; faire une évaluation préliminaire de la façon dont la gestion des zones protégées, les politiques de protection et de conservation de la biodiversité peuvent s'adapter aux changements climatiques dans cette région, et ce en extrapolant l'analyse du caret, une espèce indicative clef ; utiliser le système d'information géographique (SIG) pour quantifier les effets que la montée du niveau de la mer risque d'avoir sur les sites de pondaison d'un bout à l'autre de l'aire géographique des carets dans les Caraïbes ; évaluer comment les changements induits par les changements climatiques sur les courants marins pourraient avoir des retombées sur les routes de migration des carets dans les Caraïbes, évaluer l'emplacement et la probabilité du blanchissement des coraux sous l'action des changements climatiques dans les Caraïbes et évaluer l'impact potentiel sur les carets.

62. M. Lyndon John, représentante de Sainte Lucie, a été invité à présenter l'Initiative concernant les espèces migratrices en Amérique (WHMSI), un projet qui regroupe trente-trois nations et concerne des questions émanant de plusieurs mandats nationaux. Cette initiative a permis de mettre au point des stratégies de coopération visant à la conservation d'espèces migratrices et une plus large collaboration sur un large éventail de questions de conservation de la vie sauvage, ainsi que d'identifier et de sérier les besoins de renforcement de capacités en Amérique en vue de la conservation d'espèces migratrices. Un mémorandum d'entente a été signé entre le secrétariat du Protocole SPAW et cette initiative en 2008, qui promeut la coopération en aidant les Parties contractantes et les partenaires de l'Initiative à identifier et à renforcer la conservation des sites revêtant une importance internationale pour les deux acteurs. Les activités entreprises comprennent la coopération en vue de la conservation d'espèces migratrices dans les Caraïbes ; des échanges d'informations sur les travaux de la Convention de Cartagena et de l'Initiative présentant un intérêt et un avantage mutuels ; la coordination ou la concertation de programmes et de projets visant à renforcer la conservation d'espèces ou de sites concrets ; l'identification et la mobilisation de ressources humaines et financières ; la promotion en vue de l'adhésion de nouvelles Parties contractantes à la Convention de Cartagena et à ses protocoles, et la partenariat et des actions concertées avec l'Initiative dans des domaines d'intérêt commun.
63. Le délégué des USA ayant demandé des informations supplémentaires sur les efforts de recherche en matière de connectivité biologique ces dernières années, le représentant de CaMPAM a fait un exposé intéressant très bien reçu par les participants intitulé : « Utiliser la recherche de données en connectivité biologique pour mettre au point des systèmes de Zones marines protégées ». Cette technique permet de concevoir des stratégies de conservation et des mécanismes de gestion côtière, dont les systèmes de zones marines protégées (aux échelons national, sous-régional, transfrontière et écorégional).
64. Le délégué des Antilles néerlandaises a signalé que, après l'adoption des Lignes directrices par la Cinquième Conférence des Parties, son pays soumettrait ses zones protégées au listage.
65. Le président a demandé des commentaires et recommandations sur le « Projet de plan de travail et budget du Programme régional SPAW pour la période biennale 2008-2009 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/5). Les participants ont félicité le secrétariat de son plan de travail ambitieux et complet, mais nécessaire, pour les deux années à venir. Le secrétariat a été félicité pour sa capacité à équilibrer dûment de nombreux projets malgré son équipe réduite ; les participants ont noté que le travail du secrétariat du PEC sert d'exemple à d'autres secrétariats. Le secrétariat a été félicité pour ses efforts visant à développer des synergies et des arrangements concertés avec d'autres initiatives et organisations similaires aux objectifs du SPAW, ce qui s'est avéré une manière très utile et rentable de prendre en charge le Plan de travail.

66. Un certain nombre de délégations ont convenu que les domaines de travail concernant la conservation et la gestion des espèces et d'écosystèmes, ainsi que le renforcement des zones protégées, étaient visés aux sous-sections 2.2, 2.4 et 2.5. La représentante des Etats-Unis a encore souligné la nécessité d'établir un ordre de priorité pour les éléments du Plan de travail et de concentrer les efforts du secrétariat sur le mandat et les compétences de base du SPAW. À cet égard, elle a souligné les domaines prioritaires du Plan de travail, à savoir, la mise en place et le renforcement des zones marines protégées (point 2.2) ; l'ensablement des mammifères marins et une éventuelle collaboration avec la CIA et la CITES pour la protection des carets (point 2.4) ainsi que les activités citées en 2.5. Selon cette délégation, le processus menant à l'élaboration du document intitulé « Critères et lignes directrices pour prévenir que les espèces ne deviennent menacées ou en danger », ne serait pas utile, et diminuerait des fonds déjà limités. La délégation étasunienne s'est félicitée du fait que le Plan de travail avait une approche de gestion écosystémique, mais a signalé qu'il ne faudrait pas faire référence ici au Programme de gestion d'écosystème en développement au PNUE, car ceci n'a pas encore été adopté par le Conseil d'administration.
67. La délégation des Antilles néerlandaises a annoncé qu'une grande partie du banc Saba serait déclaré zone marine protégée dans un avenir proche, ce qui inclura une réserve de coquillages (*Strombus gigas*). Au sujet du Plan de travail, il a souligné qu'il était important de mettre au point les lignes directrices concernant les exemptions au titre de l'article 11(2) afin d'assurer la transparence dans la conduite d'activités en rapport avec celui-ci.
68. Au sujet de l'incorporation de nouvelles espèces aux annexes du Protocole SPAW, on a souligné que les listes existantes avaient été adoptées durant ces vingt dernières années. Depuis lors, et compte tenu de la dégradation progressive de l'environnement et de la surexploitation des ressources, plusieurs espèces sont devenues vulnérables et peuvent être envisagées comme susceptibles d'être incluses dans les Annexes.
69. Ainsi, aucun poisson de récif n'est inclus dans les annexes. Compte tenu de l'accent mis sur les récifs coralliens et sur les écosystèmes connexes, on devrait envisager de les inclure, surtout à cause de la vulnérabilité des concentrations de géniteurs dans la région. Le secrétariat a rappelé aux participants que, en ce qui concerne l'ajout d'espèces aux annexes, le STAC avait été chargé par la Quatrième Conférence des Parties d'identifier les espèces de la région menacées et en danger non encore incluses.
70. Le secrétariat a insisté sur la nécessité de créer des synergies et de collaborer avec d'autres organismes, de sorte que de nouvelles ressources humaines et financières pourraient être obtenues pour la mise en oeuvre des projets. À cette fin, une aide a été demandée aux Parties.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

71. Les participants ont été invités à soulever des questions non abordées dans les points précédents de l'ordre du jour mais qui étaient pertinents compte tenu de la portée de la Réunion.
72. M. Paul Hoetjes, représentant des Antilles néerlandaises, a fait rapport sur l'exemption existant au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW et permettant aux Antilles néerlandaises d'avoir des dauphins en captivité. En mai 2007, les Antilles néerlandaises ont décidé d'étendre l'exemption existant depuis 2001, laquelle permet à l'aquarium public de Curaçao d'avoir des dauphins en captivité, en augmentant à vingt-quatre le nombre de dauphins de l'espèce *Tursiops truncatus*. Conformément aux exigences de l'article 11(2) précité, les Antilles néerlandaises en informe donc le STAC. L'exemption repose en partie sur la discussion du STAC sur la première exemption (huit dauphins à l'époque) en 2001, au sujet de laquelle aucun commentaire n'avait été fait sur les quantités. Les mêmes conditions très strictes s'appliquent maintenant à l'exemption actuelle en vue

de garantir le bien-être maximal des dauphins. La présente exemption a été adoptée dans le même but qu'en 2001 : tout d'abord, promouvoir un programme éducatif visant à mieux faire prendre conscience au public que les dauphins doivent vivre en liberté, qu'il faut donc les protéger, tout comme il faut le faire de l'environnement marin ; ensuite, améliorer les connaissances des populations de mammifères marins dans les eaux entourant Curaçao grâce à la recherche que permet cette exemption. M. Hoetjes a signalé qu'une meilleure connaissance de la situation des mammifères marins dans les Caraïbes assurerait leur meilleure protection. L'augmentation du nombre de dauphins en captivité, en vertu de cette nouvelle exemption, a été jugée nécessaire pour consolider l'aquarium sur le plan économique, et pour accueillir de nouveaux dauphins nés en captivité.

73. Les représentants de plusieurs organisations se sont interrogés sur l'impact éducatif et scientifique du maintien en captivité des animaux. Les délégations étaient d'avis que l'expansion de l'exemption aurait dû être accompagnée d'une nouvelle demande d'exemption, que des considérations d'ordre économique ne faisaient pas partie des objectifs du Protocole SPAW et que Cuba, qui avait fourni six des animaux à l'aquarium, aurait dû, lui aussi, faire une demande d'exemption. Il a été signalé que le SPAW devrait développer des critères d'évaluation justifiant les exemptions conformément à l'Article 11 (2), quand des pays participent à la capture, au transport et pratiques des interventions sur des animaux en captivité. Il a été mis en exergue que le maintien en captivité peut être considéré comme un outil de conservation à condition d'être surveillé, car la capture directe et le transport de ces animaux pourraient déboucher sur un commerce illégal et à leur exploitation, spécialement quand ils sont pratiqués par les Parties non contractantes au SPAW. Il a été stipulé que ces situations illustrent pourquoi il est nécessaire de clarifier les critères visés à l'Article 11(2) de façon prioritaire et d'établir nécessairement un groupe de travail ad hoc pour suivre leur élaboration. L'accent a été mis sur les exemptions qui risqueraient d'ébranler l'intégrité du Protocole, si les justifications avancées ne reposent que l'aspect économique de cette activité.
74. La délégation du Venezuela a informé la réunion des progrès réalisés à l'occasion des inter-sessions du groupe de travail élargi pour le développement du projet « Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'activités régionales (CAR) et des Réseaux d'activités régionaux (RAR) sous la Convention de Carthagène. La réunion a appuyé la recommandation pour que le secrétariat reçoive des commentaires additionnels sur le projet en vue de produire un projet final à présenter à la 13^{ème} Réunion intergouvernementale et 10^{ème} réunion des Parties contractantes de la Convention de Cartagena pour approbation. L'importance de telles lignes directrices d'implémentation du protocole SPAW et du CEP a été particulièrement soulignée.
75. En tant que membre de la délégation des Etats-Unis, le Commonwealth de Puerto Rico a présenté un panorama de l'état d'avancement des interventions en cours concernant les échouages des mammifères marins. Pour illustrer leur soutien aux activités du SPAW en développant et en renforçant des actions de communication parmi les pays voisins de la caraïbe et en fournissant des stages de formations sur la gestion des échouages des mammifères marins aux territoires hispanophones de la région.
76. En 2007, le Département des ressources naturelles de Puerto Rico a créé le programme des mammifères marins, membre autorisé du NOAA Southeast Region Marine Mammal Stranding Network élargissant ainsi leur initiative d'améliorer les réponses à l'échouage et à la conservation des mammifères marins à Puerto Rico qui a commencé en 2005. Le MMP a en charge la coordination, le sauvetage et la recherche sur les mammifères marins dans l'île. Le MMP reconnaît qu'une réponse rapide aux incidents d'échouage pourrait faire la différence en matière de réhabilitation, de collecte des données et de détermination des causes de décès des mammifères. Le Programme est construit comme un réseau, avec pour objectif principal de fédérer les efforts de l'agence et des ONG en charge de trouver des réponses aux échouages. A cet effet, le DNER a conclu des accords avec le zoo de Puerto Rico (responsable de la réhabilitation et des réponses aux échouages) et le collègue des vétérinaires de Puerto Rico qui aide à développer un réseau couvrant l'île entière. Le DNER a

développé un programme de formation (ateliers et stages pratiques) pour trouver une réponse aux échouages et au sauvetage pour améliorer la collecte des données et le renforcement des moyens. Les activités du programme des mammifères marins du DNER comprennent des stages d'apprentissage de l'espagnol aux pays de la Caraïbe, contribution du MMAP à la réponse aux échouages et à la collecte de données.

77. La délégation des Etats-Unis a annoncé un partenariat avec le gouvernement français concernant la conservation des mammifères marins. Cette délégation travaillera conjointement avec le Réseau de cétacés de la Caraïbe Orientale, l'association Evasion Tropicale et d'autres institutions de la région. Un atelier de formation sera organisé en 2009 autour des sujets suivants : l'identification des espèces, le protocole à suivre en cas d'échouage, la collecte des données, la nécropsie, la gestion et le classement des prélèvements. Ceci est considéré comme la prochaine étape dans le but de fournir à tous les pays de la Caraïbe les moyens de répondre aux problèmes d'échouage des mammifères. Suite à la proposition des Etats-Unis pour un stage de formation, les participants ont exprimé leur soutien, tout en soulignant que cette proposition encourageait la compréhension, la coopération et l'harmonisation entre les régions.
78. La représentante de l'IUCN, Mme Nicole Brown, a fait une déclaration au nom de M. William Jackson, directeur général adjoint de cet organisme. Elle a informé que l'IUCN était en train de formuler une nouvelle initiative pour les Antilles, en vertu du mandat confié par une résolution de 2004. Elle a également indiqué qu'un projet de programme était en cours, grâce aux gouvernements français et italien. Elle a indiqué que l'IUCN était prête à offrir ses connaissances spécialisées et savoir-faire pour soutenir les travaux du PEC et du Protocole SPAW, soulignant différents secteurs de coopération potentielle, dont le développement de synergies entre le SPAW et le Programme sur la diversité des Caraïbes et la préparation d'une Liste rouge d'espèces menacées dans les Antilles. Elle a fait un exposé intitulé : « Une Initiative de l'IUCN pour les Antilles », au cours duquel elle a fourni un bref aperçu de l'IUCN et de ses cinq principaux domaines de programme. Elle a fait savoir que l'Initiative caribéenne, qui sera censément lancée au Congrès de l'organisme en octobre 2008, à Barcelone en Espagne, était conçue autour de ces cinq programmes et visait à renforcer le travail en cours dans la région. Elle a mentionné l'existence d'un projet de programme-cadre, ainsi que des idées et des propositions connexes. Mme Brown a aussi invité le STAC à soutenir le processus de Liste rouge, à fournir des commentaires informels sur le projet et à présenter de nouvelles recommandations et idées sur les questions et les domaines dans lesquels l'IUCN pourrait soutenir et renforcer le travail des acteurs régionaux et locaux. Elle a fait part de l'intention de son organisme de promouvoir les activités visées au Protocole.
79. Les participants ont exprimé leur soutien aux activités présentées et ont souligné l'importance de l'engagement de l'IUCN dans le protocole SPAW, en faisant remarquer la parfaite conformité de certaines de leurs initiatives avec les activités et les projets du protocole. Les délégués ont donc suggéré que l'IUCN pourrait apporter sa contribution au succès des objectifs du SPAW en l'aidant à recruter des parties, compte tenu de l'importance du processus de liste rouge caribéenne. Le secrétariat a informé les participants des consultations déjà en cours en vue de développer des synergies avec l'IUCN. Le secrétariat a également informé les participants de la visite du Directeur adjoint de l'IUCN au bureau du PEC à Kingston, avant la fin de juillet 2008 pour discuter des possibilités de collaboration entre l'IUCN et le SPAW.
80. Le Secrétariat a attiré l'attention des participants sur la célébration de l'Année internationale 2008 des récifs de l'IRCI, campagne internationale visant à accroître la sensibilisation des populations à la valeur et à l'importance des récifs coralliens ainsi qu'aux menaces à leur durabilité et à encourager les gens à les protéger. Le secrétariat a également présenté et mis à la disposition des pays une compilation de matériaux en promotion de l'AIRC. Parmi ces matériaux figurent plusieurs publications, des feuilles d'identification des récifs coralliens, des posters, des lignes directrices, des annonces de service public, des chansons promotionnelles et d'autres matériaux visuels pertinents tels

que des DVD élaborés par le PNUE-CEP, des organisations internationales, le US NOAA, des ONG et d'autres entités.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

81. Le Rapporteur a présenté le Projet de rapport de la réunion. Celui-ci a été adopté, avec des modifications telles qu'elles figurent dans le présent rapport. Le Président a félicité le Rapporteur et le secrétariat, notant que la quantité réduite de modifications au rapport témoignaient de la qualité de la transcription au cours des débats.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA REUNION

82. Dans son allocution de clôture, le Président a remercié les délégations, pays et observateurs pour l'esprit de coopération et leur participation durant la réunion. Il a félicité le secrétariat pour une réunion très active. Le Rapporteur a remercié les participants de leur coopération, tout en leur rappelant de soumettre au secrétariat, par écrit, leurs commentaires et propositions d'amendements au rapport. Le Coordinateur a exprimé ses remerciements au Gouvernement de France, hôte de la réunion, pour l'appui fourni par l'intermédiaire du CAR-SPAW ainsi que par plusieurs autres initiatives. Il a encouragé d'autres pays à examiner la possibilité d'accueillir des réunions du PEC. Tout en remerciant le Président, le Rapporteur et les Groupes de travail inter-sessions, il a souligné le fait que, bien qu'un travail énorme restait à accomplir avec des ressources limitées, la volonté et l'optimisme pouvaient faire avancer le processus vers l'utilisation durable et la préservation des ressources naturelles précieuses de la Région des Caraïbes. Il a annoncé que l'adhésion du Gouvernement de Belize au Protocole SPAW avait poussé le Protocole encore en avant. Il a en outre indiqué que le Gouvernement de Colombie, dépositaire de la Convention, en informerait les Parties en temps utile. Il a conclu en remerciant les interprètes, les traducteurs, le Secrétariat, les ONG et les organisations de leur appui. Les Parties ont été reconnues pour leur participation à la réunion et pour la confiance qu'ils avaient témoignée envers le secrétariat.

83. La délégation d'Haïti a exhorté les ONG d'oeuvrer dans son pays afin de l'aider à réaliser son but de ratifier la Convention de Carthagène et le Protocole SPAN. Le HSI a signalé que le Secrétariat du Protocole SPAN figurait parmi les plus professionnels et les plus collégiaux des traités internationaux et a noté l'enthousiasme et le dévouement du Secrétariat du Protocole. Il a remercié le secrétariat pour l'occasion présentée aux ONG d'observer les réunions du PEC. Mme Carole Carlson, représentante de la Commission scientifique de la Commission internationale pour la protection des baleines (IWC), a remercié le secrétariat pour l'occasion de participer à la réunion et a réitéré l'engagement de son organisation à continuer sa collaboration avec le Programme SPAW, tout particulièrement en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan d'action pour les mammifères marins pour la région des Caraïbes.

84. M. Milton Kaufmann, président de Monitor Caribbean, a annoncé que sa participation aux réunions régulières du SPAW STAC arrivait à sa fin du fait que le travail de Monitor International serait repris par le Animal Welfare Institute. Il a remercié le STAC et le Secrétariat d'avoir facilité la participation des ONG.

85. La réunion a été clôturée à 13 heures le samedi 5 juillet 2008 par le Président et le Secrétariat.

ANNEXE I : ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Élection des Officiers
3. Organisation de la Rencontre
 - a) Règles de procédure
 - b) Organisation du travail
4. Adoption de l'ordre du jour
5. L'état de la mise en œuvre du plan de travail et budget du Programme SPAW pour la période biennale 2006-2007, incluant les activités de Centre d'Activités Régional pour le Protocole SPAW (SPAW/RAC) Guadeloupe
6. Lignes directrices et des critères finales pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW
7. Plan d'Actions pour les Mammifères Marins (MMAP) de la Grande Région des Caraïbes
8. Développement du Plan de travail et budget du Programme SPAW pour la période biennale 2008-2009
9. Autres points de l'ordre du jour
10. Adoption du rapport de la rencontre
11. Clôture de la réunion.

ANNEXE II: RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

Ayant tenu la Quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA) dans la région des Caraïbes ;

La Réunion,

RECOMMANDATION I

Ayant examiné l'Etat de mise en œuvre du Plan d'action et budget du Programme régional du SPA pour l'exercice biennal 2008-2009 (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.5) ;

Reconnaissant qu'aucun nouveau gouvernement n'est devenu Partie contractante au Protocole SPA depuis 2003 ;

Reconnaissant que le développement, la portée et la croissance du Programme de travail du SPA exigent que l'on dégage des priorités et que le secrétariat du CAR augmente ses capacités ;

Se félicitant que le gouvernement haïtien ait annoncé son intention de devenir Partie à la Convention de Cartagena et à ses trois Protocoles,

Recommande :

1. Que le secrétariat continue d'assurer la ratification du gouvernement haïtien au Protocole SPA, ainsi que celle d'autres gouvernements de la région qui ont engagé le processus correspondant ;
2. Que le secrétariat, en coordination avec le Centre d'activités régional, continue d'inciter les gouvernements de la région à devenir Partie contractante au Protocole ;
3. Que la Cinquième conférence des Parties contractantes au Protocole incite de même les autres gouvernements de la région à devenir Partie contractante ;
4. Que la Cinquième conférence des Parties contractantes au Protocole engage des discussions en vue de procurer de nouvelles orientations en ce qui concerne la nécessité pour le secrétariat et pour le CAR de disposer de ressources accrues ;
5. Que la Cinquième conférence des Parties contractantes au Protocole engage des discussions en vue de procurer de nouvelles orientations au secrétariat en ce qui concerne les actions prioritaires du Programme de travail ; et
6. Que le secrétariat, quand il développe et met en œuvre les activités du Programme, continue d'accorder la priorité aux Parties contractantes au SPA, à moins qu'il n'existe un besoin de conservation urgent préoccupant la région dans un pays non-Partie.

RECOMMANDATION II

Ayant examiné le Projet final de lignes directrices et de critères concernant l'évaluation des zones protégées susceptibles d'être listées aux termes du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3) et le Projet révisé de format annoté concernant la présentation de rapports sur les zones que l'on propose d'inclure sur la liste SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3) ;

Prenant note du rapport du Groupe de travail contenu sous la cote (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3) ;

Reconnaissant le rôle de guide échu au CAR SPAW comme facilitateur des discussions du Groupe de travail électronique ;

Reconnaissant la contribution des experts participants à l'examen du Projet de lignes directrices et de critères concernant l'évaluation des zones protégées susceptibles d'être listées aux termes du Protocole SPAW,

Recommande :

1. Que la Cinquième conférence des Parties contractantes au Protocole adopte le Projet final de lignes directrices et de critères concernant l'évaluation des zones protégées susceptibles d'être listées aux termes du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3, Rev.1) avec les modifications proposées par la réunion et figurant au document;
2. Que les Parties contractantes utilisent le format annoté tel qu'examiné et accepté par le STAC en tant que guide relatif à la présentation de propositions d'inscription de zones protégées au Protocole SPAW ;
3. Que la Cinquième conférence des Parties contractantes au Protocole envisage d'évaluer à l'avenir, le cas échéant, le Format annoté et sa révision ;
4. Que les Parties contractantes recourent aux définitions apparaissant dans les textes du Protocole SPAW et de la Convention de Cartagena quand elles utilisent les lignes directrices et les critères.

RECOMMANDATION III

Ayant examiné le « Projet final de Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes » (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/4),

Prenant note des projets de documents de compilation et d'information venant appuyer le projet PAMM tel qu'apparaissant sous la cote (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.12 à INF.16) :

Recommande :

1. Que les Parties contractantes fassent des amendements concrets au texte du Projet final de Plan d'action, et les adressent au secrétariat le 31 juillet 2008 au plus tard afin que celui-ci puisse dûment les compiler et les insérer.
2. Que la version finale du texte soit adressée aux Parties contractantes dans les meilleurs délais et avant leur Cinquième Conférence à des fins d'examen et d'adoption ;
3. Que la Cinquième Conférence des Parties contractantes adopte les priorités ci-dessous en ce qui concerne le Plan d'action pour les mammifères marins :

- Que les échanges d'information sur les mammifères marins continuent de passer par le Groupe de travail électronique ;
- Que les Parties contractantes actualisent, le cas échéant, les informations concernant les mammifères marins qu'elles fournissent suite à l'Atelier d'expert de la Barbade sur le Plan d'action correspondant en recourant au format actuel que fournit le secrétariat ;
- Que le renforcement des capacités d'ateliers en réponse aux normes des mammifères marins se poursuive, de façon à ce que la formation se fasse dans les trois langues de travail de la Convention.
- Que, sous réserve de la disponibilité de fonds, qu'un atelier soit organisé sur les critères concernant la surveillance des baleines ou sur les effets des polluants sur les mammifères marins, ou sur les deux points à la fois ;
- Que le secrétariat œuvre pour le développement de relations de travail avec les autorités et les intervenants halieutiques dans la région des Caraïbes en vue d'échanges d'informations et de possibilités de collectes de données ;
- Que le secrétariat établisse formellement un mémorandum de coopération ou d'entente avec la Commission baleinière internationale en vue d'échanges d'informations (par exemple, collisions de navires) ; et
- Que le secrétariat désigne un groupe d'experts en mammifères marins qui serve d'organe consultatif au PAMM.

RECOMMANDATION IV

Ayant analysé le Projet de Plan d'action et budget du Programme régional du SPAW pour l'exercice biennal 2008-2009 (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/5) ;

Reconnaissant l'ampleur du travail du secrétariat et les limitations financières qui sont les siennes ;

Prenant en considération la Décision 2 (ii) de la Quatrième Conférence des Parties contractantes, laquelle demande au STAC d'engager des discussions et de fournir une analyse préliminaire du processus nécessaire à l'identification des espèces menacées ou en danger de la région qui ne seraient pas encore incluses dans les annexes du Protocole ;

Prenant note du fait que les poissons récifaux ne sont pas représentés aux annexes du Protocole SPAW ;

Prenant note du fait qu'il est urgent de conserver le mérou rayé (*Epinephelus striatus*), qui a enregistré une diminution importante des effectifs et des emplacements de fraye dans toute la région suite à la pêche lors des concentrations de géniteurs (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.7) ; et **reconnaissant** que la gestion des espèces à concentrations exige une coopération régionale ;

Prenant note, tout en s'en félicitant, de l'initiative de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) visant à élaborer une Liste rouge d'espèces menacées dans les Antilles ; (UNEP(DEPI)/CAR WG./INF.6) ;

Prenant note, tout en s'en félicitant, de la Western Hemisphere Migratory Species Initiative (WHMSI) et de ses activités ;

Prenant note, tout en s'en félicitant, du travail du WWF et de sa réponse régionale à l'adaptation aux changements climatiques par la conservation de la biodiversité (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.19) ;

Reconnaissant qu'il est important de mettre au point des stratégies visant à aider les espèces et les écosystèmes à s'adapter aux changements climatiques,

Recommande :

1. Que le secrétariat engage des activités visant à la mise en œuvre des Lignes directrices et des critères en vue de l'évaluation des zones protégées susceptibles d'être listées aux termes du Protocole SPAW et que les Parties les appliquent, une fois adoptés ;
2. Que le secrétariat adapte le Plan d'action en fonction des discussions de la Réunion, en sériant ses activités, en supprimant les projets périmés et en mettant davantage l'accent sur les activités stratégiques et réalisables et recommande en outre que le Plan de travail et budget révisé soit soumis à la Cinquième Conférence des Parties contractantes à des fins d'examen et d'adoption ;
3. Que l'Initiative au sujet d'une Liste rouge dans les Antilles (IUCN) soit utilisée en tant qu'instrument très utile à l'identification des espèces non encore listées aux annexes du Protocole SPAW afin d'axer des actions concertées sur leur conservation et leur gestion, et que l'IUCN **soit invité** à contribuer à promouvoir le Protocole SPAW dans d'autres pays de la région en vue de les inciter à le ratifier ;
4. Que le secrétariat continue de coopérer dans toute la mesure du possible avec WHMSI, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités régionales en matière de conservation des espèces migratrices ;
5. Que le secrétariat et les Parties contractantes collaborent avec la Society for the Conservation of Reef Fish Aggregations (SCRFA) à la conservation et à la gestion des espèces de poissons de récif et de leurs emplacements de fraye afin d'envisager l'inclusion à l'avenir de l'espèce mérour rayé aux annexes du SPAW ;
6. Que les Parties, d'autres gouvernements et tous les autres acteurs pertinents participent aux activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale des récifs coralliens (2008) et fassent connaître la valeur de ces derniers pour les populations de la région ;
7. Que WWF continue, en partenariat avec d'autres organisations clef dans la région (telles que WIDECAS), à tester des stratégies d'adaptation des tortues de mer aux changements climatiques ; à oeuvrer pour la réduction des menaces et à divulguer les résultats à travers les réseaux d'experts en place en vue d'identifier des méthodes qui pourraient être largement utilisées dans les Caraïbes et de passer d'une approche centrée uniquement sur des espèces (par exemple, les tortues de mer et les carets) à une approche axée sur les écosystèmes, et recommande en outre que le WWF relie ce travail avec le Programme SPAW autant que faire se peut.

RECOMMANDATION V

Ayant examiné le document « Projet final de Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/4) ;

Prenant note du document révisé : « Plan de gestion régional pour le lamantin » (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.5) ;

Prenant note des initiatives présentées par la délégation étasunienne au sujet du renforcement des capacités et du travail en réseau en réponse aux échouages de mammifères marins ;

Prenant note de la situation critique de nombreux mammifères marins et de la disparition de trois espèces au cours des années ;

Prenant note du conseil des experts consultés sur le projet de réintroduction du lamantin en Guadeloupe (France) ; et

Consciente qu'il est important d'accroître les populations viables de lamantins afin de garantir leur survie à long terme dans leurs habitats,

Recommande :

1. Que la réintroduction du lamantin dans les Petits Etats insulaires des Caraïbes d'où il a disparu soit envisagée dans le Projet de PAMM.
2. Que l'initiative du Parc national de la Guadeloupe de réintroduire le lamantin dans le Grand-Cul-de-Sac soit poursuivi et encouragée et qu'elle serve d'expérience originale pour la gestion des populations en danger dans les Caraïbes.
3. Que le secrétariat demande aux experts de conclure la révision du plan régional pour le lamantin, en tenant compte de la problématique de la réintroduction.
4. Que l'offre du département des ressources naturelles de Porto Rico de former des personnels des pays hispanophones voisins sur le sauvetage et la réponse à l'échouage des mammifères marins soit acceptée.
5. Que l'annonce des USA et de la France d'organiser fin 2009 un atelier sur le sauvetage des mammifères marins échoués soit acceptée. Cet atelier sera menée en partenariat avec Evasion Tropicale, ECCEA et autres, et portera sur des protocoles de réponse à l'échouage, la collecte de donnée et les nécropsies, l'identification des espèces, la prise d'échantillons et leurs enregistrements.

RECOMMANDATION VI

Prenant note du rapport présenté par les Antilles néerlandaises sur la prorogation de ses exemptions aux termes du Protocole, ce qui leur permet de conserver en captivité de grands dauphins (*Tursiops truncatus*), une espèce apparaissant à l'annexe 2 du Protocole ;

Prenant note du fait que les Antilles néerlandaises ont fait rapport conformément à l'article 11(2) du Protocole, et

Prenant note aussi du fait que l'article 11 (2) ne fournit pas toutefois de détails sur la teneur de rapports, la nécessité de nouveaux rapports, le cas échéant, et la façon dont le STAC doit les évaluer,

Recommande :

1. Qu'un groupe de travail soit établi dans les meilleurs délais pour analyser cette question urgente de critères et de lignes directrices concernant les exemptions, en conformité avec l'article 11 du Protocole.
2. Qu'au cas où le nombre de spécimens en captivité s'accroîtrait autrement que par la naissance naturelle en captivité, ces cas soient considérés comme de nouvelles exemptions plutôt que comme des expansions.
3. Que les Antilles néerlandaises prêtent une attention rigoureuse aux objectifs d'éducation et de recherche en rapport avec l'exemption, et que ces actions soient conformes avec ces objectifs et qu'elles contribuent aux efforts faits au sens du Protocole.

RECOMMANDATION VII

Prenant en considération

1. La déclaration faite par la délégation du Venezuela au sujet des progrès faits par le Groupe de travail Intersessions à composition non limitée en vue d'élaborer le projet : « Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'activités régionaux (CAR) et des Réseaux d'activités nationaux (RAN) dans le cadre de la Convention de Cartagena » (UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9/Rev.1) ;
2. L'importance de ces lignes directrices dans la mise en œuvre du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes et du soutien qu'elles apporteront aux projets du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) ;
3. L'importance de la mise en œuvre, par les gouvernements, du Protocole sur la pollution en provenance de sources et d'activités terrestres (ISTAC-LBS) ;
4. Le soutien que les CAR et les RAN apporteront aux activités du STAC/SPAW et au CAR SPAW, en conformité avec les responsabilités de ce dernier visées à l'article 20 3) du Protocole,

Recommande

1. Que le secrétariat, en coordination avec le Groupe de travail, reçoive les commentaires sur le projet de Lignes directrices et poursuive ses travaux en vue d'élaborer le projet final en vue de le soumettre pour révision et approbation éventuelle, à la Treizième Conférence intergouvernementale du Plan d'action des Caraïbes et à la Dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena.

ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS

Liste des Documents

Documents de travail

UNEP(DEPI)/CAR WG.31/1	Ordre du jour provisoire
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3	Projet final des lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/4	Projet final du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans la région des Caraïbes (Inclus le rapport du groupe de travail)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/5	Projet de Plan de travail et de budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2008-2009
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/6	Rapport de la Quatrième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Documents d'information

UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.1	Liste provisoire des documents
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.2	Liste provisoire des participants
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.3	Révision de l'état de la mise en œuvre du Plan de travail et du budget du programme régional de SPAW pour la période biennale 2006-2007
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.4	Rapport du Centre d'Activités Régionales de SPAW (SPAW/RAC) en Guadeloupe sur les opérations du CAR pour la période 2006-2007
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.5	Plan de gestion régional du Lamantin des Indes occidentales
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.6	IUCN Caribbean Red List of Threatened Species – A Proposal (anglais et espagnol)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.7	Fish Spawning Aggregations in the Wider Caribbean, with Emphasis on the Nassau Grouper (anglais et espagnol)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.8	Directory of Members SPAW Protocol listserve (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.9	Update on the new Caribbean Marine Protected Areas Managers Network and Forum (CaMPAM) and its major activities (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.10	Mesoamerican Reef Alliance (MAR) of the Interamerican Coral Reef Activities Network (ICRAN): Major achievements (anglais et espagnol)

UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.11	Now replaced by <i>Assessment of the Implementation of the Protocol to the Cartagena Convention Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW), with a Special Focus on Sea Turtles listed in Annex II</i> . SEE IG.25/INF.6 (Page 3) (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.12	Draft Compilation of Protocols and Techniques for responding to Marine Mammal Strandings (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.13	Draft Compilation of Conservation, Education and Public Awareness Materials on Marine Mammals (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.14	Draft Compilation of Capacities for Marine Mammals (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.15	Draft Compilation of Research Protocols for Marine Mammals (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.16	Sister Sanctuaries to Protect Endangered Whales at Both Ends of Annual Migration – United States and Dominican Republic partner in Historic Conservation Effort – Press Release NOAA (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.17	Final Report of the Planning Meeting on the IYOR Wider Caribbean Campaign (Punta Cana, Dominican Republic, 10-11 November 2007) (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.18	National and Regional Capacities and Experiences on Marine Invasive Alien Species (IAS) Management Programmes in the Wider Caribbean, including ballast waters (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.19	A Regional Response to Climate Change in the Wider Caribbean Region by WWF-Latin-America and Caribbean (anglais et espagnol)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.20	Marine Mammal Bibliographic Compilation for the Wider Caribbean Region. (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR WG.31/INF.21	The Caribbean Challenge: Building Political Support and Ensuring Long-Term Financing to Protect the Natural Treasures of the Caribbean (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/4	Projet révisé de format annoté pour le rapport de présentation de la liste des aires protégées à inscrire sous le Protocole
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5	Les Dérogations au Protocole SPAW d'après l'Article 11(2) : Analyse Juridique
UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.4	Guidelines to Prevent Species from becoming Endangered or Threatened (anglais seulement)

UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.5	A Proposal for bird species to be added to Annexes II and III of the SPAW Protocol (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.6	Assessment of the implementation of the Protocol to the Cartagena Convention Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW), with a Special Focus on Sea Turtles listed in Annex II (anglais seulement)
UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.8	Guidelines and Criteria Associated with Marine Mammal Captivity (<i>prepared by WDCS as a contribution to the work of SPAW/RAC and the secretariat</i>). (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9/Rev.1	Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'activité régionaux et des Réseaux d'activités régionaux du programme pour l'environnement des caraïbes
UNEP(DEPI)/CAR IG.25/6	Rapport de la quatrième Réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, (Montego Bay, Jamaïque, 28 novembre 2006)
UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1	Mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité biologique CDB et Plan stratégique et progrès réalisés vers l'objectif 2010 (anglais seulement) (avec addendum).

Documents de référence

Bariloche Declaration 2007	Latin American Congress on National Parks and other Protected Areas, Bariloche, Argentina, 30 September to 6 October 2007) (anglais et espagnol)
WHMSI, 2007	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean region and the Western Hemisphere Migratory Species Initiative (anglais seulement)
TNC–MAR, March 2006	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean region and The Nature Conservancy (anglais seulement)
Inter-American Convention, Nov. 2006	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean region and the Inter-American Convention for the Protection and Conservation of Sea Turtles (IAC) (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.26/4	Rapport de la douzième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque, du 29 novembre au 2 décembre 2006)

UNEP-CMS, novembre 2005	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean region and the Convention of Migratory Species of Wild Animals (anglais seulement)
UNEP-WCMC, Sept. 2004	Towards the harmonization of national reporting to biodiversity-related treaties: Workshop Report (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/6	Rapport de la troisième Réunion du comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la Région des Caraïbes (Caracas, Venezuela, du 4 au 8 octobre 2005)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.3	L'état de la mise en œuvre révisé du Plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2004-2005
UNEP-WCMC	Feasibility Study for a Harmonised Information Management Infrastructure for Biodiversity-related Treaties (anglais seulement)
CITES	Lignes directrices pour les Rapports nationaux
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.9	Harmonizing Reports on International Biodiversity related Conventions: Pilot Project, Panama (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.6	Suivi et rapport des espèces se trouvant sur les listes d'accords multilatéraux environnementaux (Multilateral Environmental Agreements -MEAs)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/3	Rapport de l'atelier régional d'experts sur le développement du Plan d'action sur les mammifères marins de la région des Caraïbes (Bridgetown, Barbade, du 18 au 21 juillet 2005)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.3	Distribution and Status of Marine Mammals of the Wider Caribbean Region: An Update of UNEP Documents (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.4	Major Threats to Marine Mammals in the Wider Caribbean Region: A Summary Report (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.5	A Review of Fisheries ByCatch of Marine Mammals In The Wider Caribbean Region (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.6	Socio-Economic Assessment of Marine Mammal Utilization in the Wider Caribbean Region: Captivity, Viewing and Hunting (anglais et espagnol)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.8	Insights on Marine Mammals of the Wider Caribbean Sea Region (including the Gulf of Mexico). Derived from Whaling History Documents (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.26/4	Projet de grille pour l'évaluation objective pour l'inscription pour la liste des aires protégées à inscrire sous le Protocole SPAW

UNEP(DEC)/CAR WG.25/6	Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003)
UNEP(DEC)/CAR IG.25/6	Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003)
UNEP(DEC)/CAR IG.25/5	Projet de plan de travail révisé et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2006 – 2007
UNEP(DEC)/CAR IG.24/5	Rapport de la Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque; du 28 septembre au 2 octobre 2004)
UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.3	L'état de la mise en œuvre des décisions de la COP2 de SPAW et des recommandations des première et deuxième réunion du STAC (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3	Rapport de la Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, (Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/9 Rev.1	Rapport conceptuel sur l'établissement et la coordination des centres et réseaux d'activités régionales du Programme pour l'environnement des Caraïbes
UNEP(DEC)/CAR WG.23/6	Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. (La Havane, Cuba, du 27 au 29 septembre 2001)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/7	Rapport de la Première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001)
UNEP/Ramsar, 2005	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean (Cartagena, 1983) and the Bureau of the Convention on Wetlands (Ramsar, 1971) (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/6 Rev.1	Priorités pour les réalisations des Parties contractantes et du Secrétariat suite à l'entrée en vigueur du Protocole SPAW, incluant priorités du STAC (comme révisé par la première

	Réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relative à (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3	Eléments pour le développement du Plan d'action des Caraïbes pour les mammifères marins
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.4	Rapport au Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CBD) du Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène 1983) et ses protocoles, y compris le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (février 2001)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et objectif du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.20/5	Relations entre le Protocole SPAW, le STAC et le travail entrepris par l'Organisme de conseil subsidiaire scientifique, technique et technologique (OSTAC) pour la Convention sur la biodiversité (CBD)
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Le cadre légal proposé pour les opérations administrative, technique et financière de CAR et de RAR
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.6	International Trade in Species Listed in Both the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) and the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) (anglais seulement)
UNEP/GC/3/Rev.3, 1988	Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE
UNEP(WATER)/CAR WG.11/INF.6	Mémoire de Coopération entre le Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène, 1983) et ses Protocoles, y compris le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Nairobi, 1992)
UNEP, 1991	Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
UNEP, 1990	Conférence des plénipotentiaires relatifs aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
UNEP, 1983	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) et ses Protocoles

ANNEXE IV : LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des Participants

SPA W CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTE DE SPA W / PARTES CONTRATANTES DE SPA W			
<i>Participants / Participants / Participantes/</i>	<i>Title / Titre / Título</i>	<i>Address / Adresse / Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
COLOMBIA / COLOMBIE / COLOMBIA			
Andrea Ramirez Martinez	Consultora	Ministerio de Ambiente, Vivienda y Desarrollo Territorial Dirección de Ecosistemas – Mares, Costa y Pesca Calle 37 No. 8-40 Bogotá	Tel.: (571) 332-3434 Ext. 2344 Fax: (571) 332-3457 E-mail: aramirez@minambiente.gov.co or andreamirez@yahoo.com
Giannina Santiago Cabarcas	Asesora	Ministerio de Ambiente, Vivienda y Desarrollo Territorial Oficina de Asuntos Internacionales Despacho del Ministro Calle 37 No. 8-40 Bogotá	Tel.: (571) 350-5231/40/47 Fax: (571) 350-5231 Ext.23 E-mail: gsantiago@minambiente.gov.co
CUBA / CUBA / CUBA			
Maritza García García	Directora Nacional de Áreas Protegidas	Calle 18 A entre 41 y 47 No 4114 Miramar Ciudad de Habana	Tel. 537 202 7970 Fax: 537 204 798 E-mail: maritza@snap.co.cu
FRANCE / FRANCE / FRANCIA			
Dominique Deviers	Directeur régional de l'environnement de Guadeloupe	Direction régionale de l'environnement Chemin des bougainvilliers 97100 Basse Terre CEDEX	Tel: 590 99 35 60 Fax: 590 99 33 65 E-mail: dominique.deviers@developpement-durable.gouv.fr
Bruno Dutreuve	Charge de mission	Ministere de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire Direction de la Nature et des Paysages 20 avenue de Ségur 75302 PARIS 07 SP	Tel: 0142191938 Fax:0142191978 E mail: bruno.dutreuve@developpement-durable.gouv.fr
Hervé Magnin	Chef du service biodiversité	Parc national de la Guadeloupe Habitation Beausoleil, Montéran 97120 Saint Claude	Tel: 0590808645 Fax: Email: hervemagnin@espaces-naturels.fr
Louis Redaud	Chef du Service Protection de la Nature, Sites et Paysages	DIREN Guadeloupe Cite Guillard Chemin des Bougainvilliers F-97100 Basse-Terre Guadeloupe FWI	Tel.: (590) 590 41 04 60 Fax: (590) 590 99 35 65 E-mail: louis.redaud@developpement-durable.gouv.fr
NETHERLANDS ANTILLES / ANTILLES NEERLANDAISES / ANTILLAS NEERLANDESAS			
Paul Hoetjes	Senior Policy Advisor	Dept. of Environment and Nature Directorate of Public Health Schouwburgweg 26 (Building E) Willemstad, Curaçao	Tel.: (5999) 466-9307 Fax: (5999) 461-0254 E-mail: paul@mina.vomil.an Website: http://mina.vomil.an
PANAMA / PANAMA / PANAMA			
Ibelice Añino Nieto	Jefa del Departamento de Biodiversidad y Vida Silvestre	Albrook, Edificio 804 Primera Planta Ciudad de Panamá	Tel. 507 500 0839 / 0855 Fax: 507 500 0839 E-mail: i.anino@anam.gob.pa
SAINT LUCIA / SAINTE LUCIE / SANTA LUCIA			
C. Lyndon John	Assistant Chief Forest Officer	Forestry Department Union, Castries	Tel. 758 468 5635 Fax: 758 450 2287 E-mail: lynjohn1@yahoo.com / lynamazon@gmail.com

TRINIDAD & TOBAGO / TRINITE et TOBAGO / TRINIDAD y TABAGO			
Courtenay Park	Assistant Conservator of Forests	Ministry of Agriculture, Land & Marine Resources Forestry Division Long Circular Road St. James	Tel.: (868) 622 5596 /622 1221 / 622 7476/4860 Fax: (868) 622 5503 E-mail: forestry@tsit.net.tt / cpark24@yahoo.com
UNITED STATES OF AMERICA / ETATS UNIS D'AMERIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMERICA			
Elizabeth McLanahan	International Affairs Specialist	DOC/NOAA 14th and Constitution Ave., NW Room 5230 Washington, DC 20230	Tel. 202 482 5140 Fax: 202 482 4307 E-mail: Elizabeth.McLanahan@noaa.gov
Nancy Daves	International Affairs Specialist	DOC/NOAA/NMFS 1315 East-West Highway Silver Spring, MD 20910	Tel. 301 713 9090 Fax: 301 713 2313 E-mail: nancy.daves@noaa.gov
Grisel Rodríguez	Stranding Coordinator	Marine Mammal Rescue Program PO Box 3665 Marina Station Mayaguez PR 00680	Te. 787 833 2025 Fax: 787 833 2410 E-mail: torneo_pr@yahoo.com
Nathalie F. R. Ward	Stellwagen Bank National Marine Sanctuary	NOAA, National Marine Sancturay Program 175 Edward Foster Road Scituate, MA 02677 USA	Tel. 781 545 8026 ext 206 / 508 548 3313 / 784 458 3264 (SVG) Fax: 781 545 8036 E-mail: nathalie.ward@noaa.gov or nath51@verizon.net
Laura K. Engleby	Marine Mammal Branch Chief, Protected Resources Division	National Marine Fisheries Service – Southeast Region 263 13th Ave South St. Petersburg, FL 33701	Tel. 727 551 5791 Fax: 727 824 5309 E-mail: laura.ingleby@noaa.gov
Annie Hillary	International Affairs Specialist	NOAA Office of International Affairs 1315 East-West Highway Silver Spring, MD 20910	Tel. 301 713 3078 ext 221 Fax: 301 713 4263 E-mail: annie.hillary@noaa.gov
VENEZUELA / VENEZUELA / VENEZUELA			
Cesar Aponte	Director de Areas Naturales Protegidas	Centro Simón Bolívar Torre Sur, Piso 6 Ministerio del Poder Popular para el Ambiente Dirección de Áreas Naturales Protegidas (ANAPRO) Caracas 1010	Tel: 58 212 408 2150 Cell: 58 412 281 9413 Email: caponter@minamb.gob.ve / aponte.cesar@gmail.com
Biomar Blanco	Jefe de la Division de Fronteras Marítimas	Miniterio del Poder Popular para Relaciones Exteriores Avenida Urdaneta, Esq. Carmelitas Torre de Relaciones Exteriores Piso 12, Ala "B", Caracas, Distrito Capital	Tel. 58 212 806 4385 Fax: 58 212 806 4397 / 4385 E-mail: biomar.blanco@mre.gob.ve

OTHER CEP GOVERNMENTS / AUTRES GOUVERNEMENT DU PEC / OTROS GOBIERNOS DEL PAC

HAITI / HAITI / HAITI			
Exil Lucienna	Chef de Service des Ecosystèmes Littoraux et Aquatiques	Ministère de l'Environnement 181 Haut Turgeau Ave. Jean Paul II, B.P. 19260 Port-au-Prince, Haiti	Tel: (509) 245-7585 / 7572 Cell: (509) 417-4880 Fax: (509) 245-7360 E-mail: exillucienna@yahoo.fr / ellucienna@hotmail.com

EXPERTS / EXPERTES / EXPERTOS			
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES / ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES (NGO)			
APMC			
Melisse Miroite	APMC/CAR/SPAW/RAC	1 Cité Guillard Immeuble DIREN Rue des Bougainvillier 97/100 Basse-Terre, Guadeloupe	Tel. 690 76 33 43 Fax: E-mail: marlene_melisse@yahoo.fr
Madeleine de Grandmaison	Vice Président du APMC/CAR/SPAW	1 Cité Guillard Immeuble DIREN Rue des Bougainvillier 97/100 Basse-Terre, Guadeloupe	Tel. Fax: E-mail: madeleine-grandmaison@orange.fr
ANIMAL WELFARE INSTITUTE			
Milton M. Kaufmann	Consultant	1007 Queen Street Alexandria, Virginia 22314 United States of America	Tel.: (703) 836-4300 Fax: (703) 836-0400 E-mail: awi@awionline.org
Susan Millward	Research Associate	1007 Queen St Alexandria, VA 22314 USA	Tel. 703 836 4300 Fax: 703 836 0400 E-mail: susan@awionline.org
Serda Ozbenian	Research Assistant	1007 Queen Street Alexandria, Virginia 22314 United States of America	Tel: 703 836 4300 Fax: 703 836 0400 Email: serda@awionline.org
ASSOCIATION EVASION TROPICALE (MARINE TURTLES AND CETACEANS PRESERVATION)			
Caroline Rinaldi Gendraud	Marine Mammal Expert	Rue des Palétuviers 97125 Bouillante Guadeloupe, FWI	Tel.: (590) 690 338-124 / (590) 590 927-424 E-mail: evastropic@wanadoo.fr
EASTERN CARIBBEAN COALITION FOR ENVIRONMENTAL AWARENESS (ECCEA)			
Lesley Sully	Head of Operations – CEO	Museum d'Histoire Naturelle BP 4030 Terres Sainville 97254 Fort de France cedex Martinique	Tel.: (596) 596 656-725 Fax: (596) 596 656-725 E-mail : lsully@wanadoo.fr www.eccea.org
HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL			
Ronald Orenstein	Consultant	1825 Shady Creek Court Mississauga, Ontario L5L 3W2, Canada	Tel.: (905) 820-7886 Fax: (925) 569-0116 E-mail: ron.orenstein@rogers.com
INDIVIDUAL / INDIVIDU / INDIVIDUAL			
Amy Bauer	PhD Student	George Mason University USA	Tel. 703 450 8513 Fax: 703 450 8513 E-mail: abauer@thalia.org
INTERNATIONAL WHALING COMMISSION (IWC)			
Carole Carlson	Scientific Committee	25 Nickerson Street PO Box 32 Provincetown, MA 02657	Tel. 508 487 0374 Fax: E-mail: science@whalewatch.com
MARINE MAMMAL COMMISSION			
John Reynolds	Chair, US	1600 Ken Thompson Parkway Scarasota, FL 34236	Tel: 941 388 4441 / Cell 727 418 7270 Fax: 941 388 5225 Email: reynolds@mote.org
SOCIETY FOR THE CONSERVATION OF FISH SPAWNING AGGREGATIONS (SCRFA)			
Janet Gibson	Coordinator	Belize Marine Program, Wildlife Conservation Society 1675 Sunrise Avenue PO Box 2038 Belize City	Tel: 501 223 3271 Fax: 501 223 3005 Email: jgibson@btl.net

WHALES AND DOLPHINS CONSERVATION SOCIETY (WDCS)			
Courtney Vail	Program Officer	333 N. Danielson Way Chandler, Arizona USA	Tel: 480 678 7977 Fax: Email: courtney@wdcs.org
WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)			
Nicole Brown	Director	Green Park Consultants 28 Par Drive Kingston 8, Jamaica	Tel: 876 818 4285 Fax: Email: nabrown@btinternet.com
WORLD WILDLIFE FUND (WWF)			
Alfonso Lombana	Marine Biologist	Conservation Science Program 1250 24 th St NW Washington DC	Tel: 202 778 9535 Fax: 202 293 9211 Email: alfonso.lombana@wwfus.org

Centre d'activité regional pour le Protocole SPAW SPAW/RAC / CAR/SPAW / CAR/SPAW		
Rue des Bougainvilliers, Cité Guillard, Immeuble DIREN 97-100 Basse-Terre, Guadeloupe, FWI Tel. 590 41 04 51, Fax : 590 99 35 65		
Maurice Anselme	Directeur	maurice.anselme@developpement.durable.gouv.fr

SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME / SECRETARIAT DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES É SECRETARIA DEL PROGRAMA AMBIENTAL DEL CARIBE		
United Nations Environment Programme (UNEP)		
14-20 Port Royal Street, Kingston, Jamaica. Tel: (876) 922-9267, Fax: (876) 922-9292, www.cep.unep.org		
Nelson Andrade Colmenares	Coordinator	nac@cep.unep.org
Alessandra Vanzella-Khouri	SPAW Programme Officer	avk@cep.unep.org
Kumiko Yatagai	Admin/Fund Management Officer	ky@cep.unep.org
Heidi Savelli Soderberg	CETA Programme Officer	hss@cep.unep.org
Brenda Dewdney	Bilingual Secretary (SPAW)	bld@cep.unep.org
Donna Henry-Hernández	Administrative Assistant (GEF Pesticides Project)	dhh@cep.unep.org
Georgina Bustamante	Note-taker	gbustamante@bellsouth.net
Doreen Preston	Editor	dep2431@yahoo.com
Lelitia Jacob	Note—taker	l_1210@hotmail.com